



Cabinet d'Ingénierie Sociale

ONED

**L'externat de « L'Association Maison d'enfants Jeanne d'Arc »**  
**Un modèle novateur d'interventions de protection de l'enfance**  
**adapté à des situations familiales complexes**  
**RAPPORT FINAL**

Cabinet CIRESE Paris  
47 Rue Eugène Oudiné - 75013 PARIS  
Tél. 01 44 23 70 30 - Fax 01 44 23 82 76  
Email : cireseparis@wanadoo.fr

*Sylvie TEYCHENNE*  
*Michèle PONDAVEN*

*Sous la supervision de Nicole SOTTEAU-LEOMANT et Christian LEOMANT, chercheurs*  
*Avec la collaboration de l'équipe de l'externat et les contributions de parents et de partenaires*  
*Jun 2007*

*Membre du réseau PLURALIS*

## SOMMAIRE

<b>1. Introduction</b>	<b>p. 03</b>
1.1 Rappel des commandes de l' ONED et du Conseil Général de la Côte d'Or	p. 03
1.2 Les objectifs de la recherche	p. 03
1.3 La méthodologie et les outils de la recherche	p. 04
<b>2. L'externat de Saint Seine l'Abbaye, ses missions, objectifs et modalités d'intervention</b>	<b>p. 07</b>
2.1 Les principales caractéristiques de l'externat	p. 07
2.2 Les finalités et objectifs du projet d'intervention	P. 11
2.3 Les modalités de prise en charge des enfants et des parents	p. 13
<b>3. Situations sociales et trajectoires institutionnelles des jeunes et des parents</b>	<b>p. 20</b>
3.1 Une population précarisée	p. 20
3.2 Des trajectoires institutionnelles multiples et enchevêtrées	p. 27
<b>4. Attentes institutionnelles et effets des prises en charge</b>	<b>p. 34</b>
4.1. Les attentes et les commandes institutionnelles	p. 34
4.2. Les motifs et attentes de l'orientation vers l'externat	p. 39
4.3 Les effets des prises en charge sur les enfants et les parents	p. 41
4.4 Les objectifs et les effets de la prise en charge sur les parents	p. 48
<b>5. Conclusions</b>	<b>p. 51</b>
5.1 Un modèle novateur	p. 51
5.2 Une modalité de prise en charge globale inscrite dans un dispositif institutionnel en articulation avec un réseau de partenaires	p. 55
5.3 Un modèle transférable sous certaines conditions	p. 57
<b>6. Proposition d'une méthodologie d'évaluation</b>	<b>p. 59</b>

# 1. Introduction

Ce travail se situe à l'interface de deux commandes, celle de l'ONED et celle du Conseil Général de la Côte d'Or

## 1.1. Rappel des commandes de l'ONED et du Conseil Général de la Côte d'Or

En 2005 l'ONED lançait un appel d'offre sur le thème de « **L'évaluation d'intervention ou de dispositifs prévention, de dépistage ou de prise en charge dans le champ de l'enfance en danger** » dans le but d'éclairer l'action des intervenants et des responsables politiques et techniques du champ de l'enfance en danger et de renforcer la connaissance des processus d'amélioration de la situation des enfants et de leurs familles.

De son côté le Conseil Général de la Côte d'Or souhaitait modéliser et diffuser un nouvelle forme de prise en charge d'enfants en danger et surtout en risque de danger, situé entre AEMO et placement, l'externat de la Maison...

## 1.2. Les objectifs de la recherche

Les objectifs de la recherche ont donc été centrés sur l'évaluation de ce modèle expérimental avec 5 objectifs principaux :

- **Apprécier l'impact de cette action de prévention** par le soutien à l'exercice de la fonction parentale sur les enfants, les parents et leurs relations. Quels sont les changements observables sur les manifestations symptomatiques des enfants et sur les relations intra-familiales et sociales ?
- **Analyser la pertinence de ce projet au regard du diagnostic et des hypothèses initiales** : représentations du danger, problématiques familiales, réponses éducatives et de protection de l'enfance. En quoi ce projet contribue-t-il à enrichir et diversifier l'offre de service de soutien à la fonction parentale et de protection de l'enfance en danger ?

- **Mettre en évidence les aspects innovants et les apports de cette action** au regard des réponses existantes et des attentes et besoins des différents partenaires. Comment cette action s'inscrit-elle dans le dispositif départemental de protection de l'enfance et répond-elle aux attentes des partenaires ?
- **Identifier les conditions de faisabilité et de modélisation** de cette expérience. Quels sont les facteurs de réussite et les freins au regard : des moyens humains et matériels, de l'organisation, de l'environnement territorial ?
- Construire un cadre, proposer une méthode et des outils d'évaluation continue associant les professionnels et les partenaires.

Au final l'ensemble de cette démarche d'évaluation permettra d'identifier et de mettre en débat les apports spécifiques de cette expérimentation dans le dispositif de protection de l'enfance.

### 1.3. La méthodologie et les outils de la recherche

Pour répondre à la double commande de l'ONED et du Conseil Général une équipe de chercheurs, composée de Sylvie TEYCHENNE et Michèle PONDAVEN consultantes, assistées de deux chercheurs, Christian LEOMANT et Nicole SOTTEAU-LEOMANT (GTM-CNRS) a été constituée.

L'évaluation a porté sur la période allant de 1999 à 2005 et a concerné l'ensemble des 32 enfants qui ont été accueillis à l'externat de la Maison d'Enfant de Saint-Seine-l'Abbaye. Ils représentent l'exhaustivité des situations accueillies dans le cadre de cette expérimentation.

Pour mener à bien cette évaluation une équipe et les actions suivantes ont été menées :

1. **Une analyse des documents** portant sur la Maison d'enfants ; projets, rapports d'activité, conventions, ....
2. **Une analyse des 32 dossiers des enfants** à partir d'un questionnaire déjà utilisé dans des recherches menées dans le cadre de l'AEMO par les chercheurs associés à l'évaluation (LEOMANT) et permettant d'effectuer des comparaisons.  
Cette analyse porte sur 2 axes :
  - la connaissance de l'histoire, de la situation socio-économique de la famille
  - l'étude des trajectoires institutionnelles du jeune et de sa famille (grâce aussi à des données fournies par M.PODEVIN, juge de l'enfant au tribunal pour enfants de DIJON)
3. **Des entretiens** avec :
  - le directeur et l'équipe éducative au complet (plusieurs entretiens individuels et collectifs)
  - des parents (8 parents rencontrés, 7 mères et un couple), à partir d'un guide d'entretien thématique
  - des prescripteurs/décideurs : la directrice déléguée santé et famille au Conseil Général de la Côte d'Or, un juge pour enfants au tribunal pour enfants de Dijon, la responsable ASE et la responsable-adjointe de l'ASE, correspondante de l'établissement La Maison d'Enfant, la directrice du Service social départemental,...
  - des partenaires : directeur du service AEMO de l'Acodège et le directeur d'un CMPP

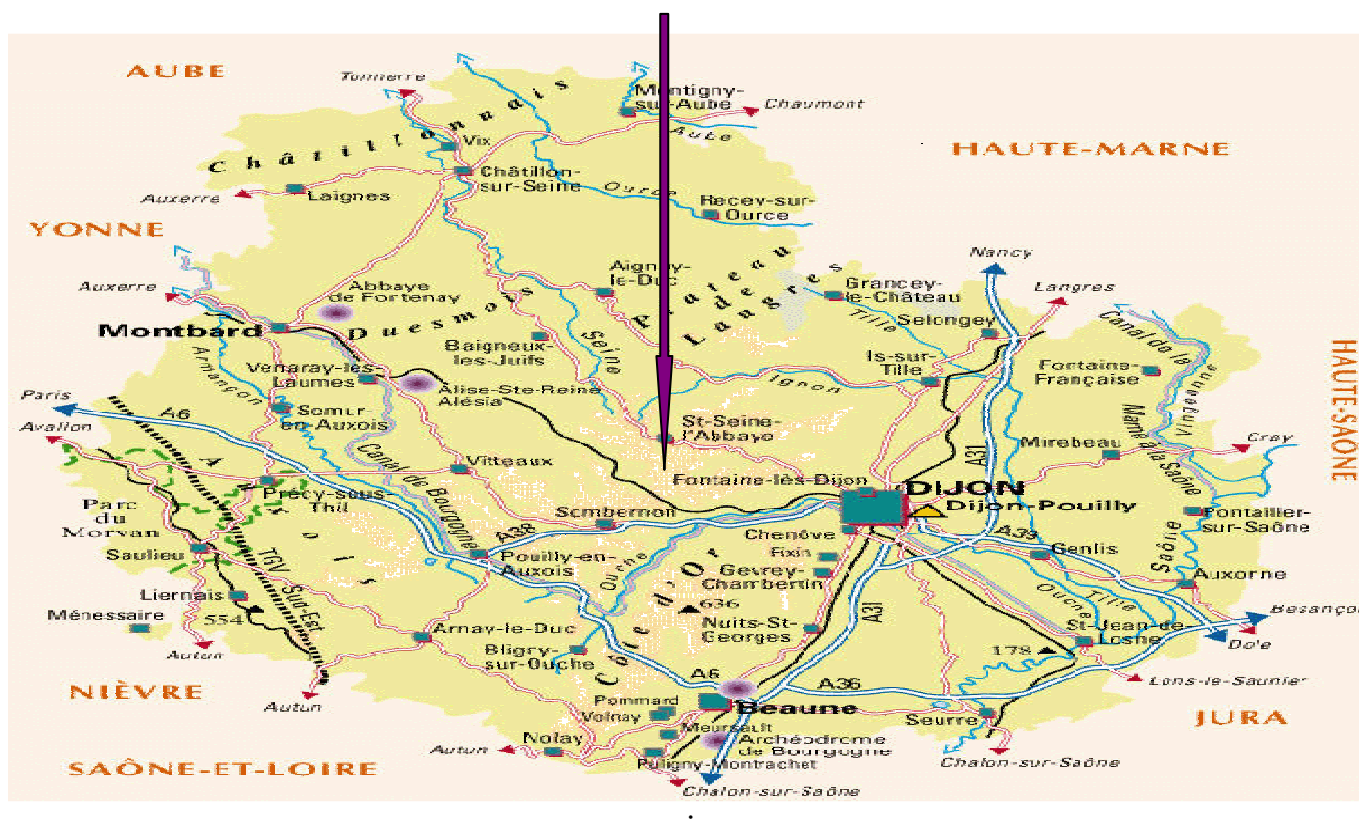
- Une observation participative sur une journée allant de la « tournée » de ramassage des enfants le matin, la journée à l'externat et le retour des enfants à domicile ;
- **Une approche théorique de l'expérience** référencée à des modèles d'intervention socio judiciaires.

Les résultats de l'évaluation seront ensuite présentés et mis en débat d'une part entre les « prescripteurs » de l'internat, soit les responsables du Conseil Général (direction générale, ASE, direction des territoires, direction des établissements), et les juges des enfants, et d'autres part auprès des responsables des établissements et services concourant à la protection de l'enfance sur le département.

## 2. L'externat de Saint Seine l'Abbaye, ses missions, objectifs et modalités d'intervention

### 2.1 Les principales caractéristiques de l'externat

L'externat est un service de la Maison d'enfants de Saint Seine l'Abbaye situé en Côte d'Or, en zone rurale mais à environ 15 km de Dijon.



L'externat est un service de la Maison d'enfants de Saint Seine l'Abbaye, MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) à double habilitation CG/PJJ. Il bénéficie des équipements et ressources de la Maison d'enfants et dispose d'une convention particulière, d'un prix de journée globalisé spécifique et de ressources propres.

<b>Date de création<sup>1</sup></b>	2000 (passage en CROSM, Commission Régionale de l'Organisation Sociale et Médico-sociale),
<b>Capacité d'accueil</b>	8 places
<b>Publics visés</b>	Enfants de 3 à 13 ans Des enfants issus de familles en difficultés sociales et psychologiques * familles démunies sur le plan éducatif, insuffisamment normatives * enfants en difficultés psychologiques et scolaires Des enfants de familles du canton de St Seine L'Abbaye et de ses environs, dans un couloir s'étendant de Dijon à Seine L'Abbaye, soit une trentaine de km.
<b>Démarrage de l'expérimentation</b>	1998/1999 à titre dérogatoire, à partir de la population d'enfants accueillis et en accord avec l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
<b>Habilitation /conventionnement</b>	Pas d'habilitation PJJ Habilitation CG 1 <sup>ère</sup> convention avec le CG (Conseil Général) en 2000 2 <sup>ème</sup> convention avec le CG en 2006
<b>Cadres d'intervention / financement (selon la convention de 2006)</b>	Soit par le Président du Conseil Général assurée par le service d'Aide sociale à l'enfance Soit dans un cadre contractuel établi directement entre l'établissement et la famille sur proposition et validation préalable du responsable de l'une des deux UTAS (Unité

<sup>1</sup> Ce tableau a été réalisé à partir des documents fournis par l'établissement et le Conseil Général



	<p>Territoriale d'Action Sociale) siège de Fontaine d'Ouche ou Genlis, concernées territorialement par cette modalité d'accueil ou de soutien<sup>2</sup></p> <p>Financement en dotation globale</p> <p>Principe d'une participation des familles, à minima symbolique, à l'accueil ou au soutien de leur enfant par l'externat. (Participation aux frais de repas...)</p>
<p><b>Fonctionnement</b></p> <p><i>transports</i> (sous forme de tournées assurées par les éducateurs)</p> <p><i>vie des groupes</i></p> <p><i>école</i></p>	<p>365 jours par an</p> <p>matin : de 07h30 à 08h30 après-midi : de 17h40 à 19h00</p> <p>11h30/13h30 16h30/17h40 Mercredi toute la journée vacances scolaires</p> <p>8h30 / 11h30 13h30 / 16h30</p> <p>L'enfant est pris en charge dans ces cadres horaires s'il peut en supporter les contraintes, sinon il est pris en charge par les éducateurs, à l'école même ou dans le groupe.</p>

<sup>2</sup> **Article 5-2** : Concernant les jeunes ne relevant pas d'une mesure éducative, confiés directement au service d'Externat par les titulaires de l'autorité parentale sur avis d'un service social, un contrat précisant les objectifs de l'accueil ou du soutien, leurs modalités de mise en œuvre, devra être établi entre les parents ou les titulaires de l'autorité parentale.

Le service d'externat s'engage à ce que l'accueil ou le soutien soit impérativement validé, préalablement à sa mise en œuvre, par un responsable d'UTAS.

Il appartient à ce dernier d'informer l'ASE de cette validation et des dates d'effectivité du contrat.

Il appartient à l'externat d'informer l'UTAS et le service de l'ASE de toute rupture ou fin de contrat anticipée.

	Certains enfants bénéficient de prise en charge en pédopsychiatrie ou en diverses rééducations. Dans ce cas les horaires sont aménagés pour correspondre aux horaires de retour des familles et éviter des temps de transport trop importants.
<b>Personnels</b>	* 3 travailleurs sociaux (2,5 équivalents temps pleins) * 0,14 ETP de psychologue * 20% de directeur
<b>Association porteuse</b>	L'association d'enfants Jeanne d'Arc créée le 29 juin 1979 a pour objet l'accueil, l'hébergement, l'éducation et l'insertion scolaire, sociale et professionnelle de jeunes en difficultés. Elle gère l'établissement nommé « Maison d'enfants Jeanne d'Arc ».
<b>Structure porteuse</b>	MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) accueillant 38 enfants en difficultés sociales, psychologiques et/ou scolaires, 365 jours par an pour Les $\frac{3}{4}$ à titre d'un placement judiciaire et pour $\frac{1}{4}$ au titre d'un placement administratif.
<b>Locaux de l'internat</b>	Une ancienne abbaye bénédictine restaurée et totalement aménagée. Les services sont répartis dans 3 bâtiments de 1 250 m <sup>2</sup>
<b>Equipements et services de la MECS à disposition de l'externat</b>	<b>La cuisine</b> : repas des internes, des enfants de l'école du village et livre les repas à la maison de retraite « Les Chênevières »  <b>L'école privée interne</b> : reçoit les enfants de l'internat, de l'externat, quelques enfants du secteur relevant d'une classe d'adaptation. De plus les instituteurs sont amenés parfois à animer des temps de travail dans l'école du village.
<b>Locaux propres à l'externat</b>	Un espace à la fois proche et indépendant de 54m <sup>2</sup> : salle d'activités, salle à manger et kitchenette, aménagées dans l'ancienne chapelle
<b>Autres ressources</b>	Vidéo consultations avec le service psychiatrique du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Dijon

## 2.2. Les finalités et objectifs du projet d'intervention

<b>Les orientations de l'externat de la Maison d'enfants</b>	<p>Le projet de l'externat propose une prise en charge éducative préventive en direction d'enfants et de leurs parents, connus des services sociaux, et/ou suivis par les services d'AEMO judiciaires, par les services de l'AED ou les services sociaux afin :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'éviter une entrée en internat.</li><li>- de préparer une sortie de l'internat vers un retour en famille</li><li>- de préparer un enfant et sa famille à accepter un internat.</li></ul> <p>« Le maintien dans le milieu habituel de prise en charge, le maintien dans le milieu naturel, soutenu par un passage en externat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- maintiendra l'enfant à sa place dans la famille</li><li>- permettra de soutenir la fonction parentale en même temps par une action adaptée et quotidienne</li><li>- évitera la rupture et ses conséquences</li><li>- permettra à l'enfant de poursuivre, reprendre ou entamer une scolarité qui prend en compte ses difficultés et évitera le processus de rejet de la scolarité<sup>3</sup> »<p>Le projet d'externat affirme s'inscrire dans une démarche de prévention visant « à éviter dans les années à venir une intervention plus lourde telle que l'internat ».</p><p>De plus, l'internat comme l'ensemble de l'équipement de la Maison d'enfants affirme sa volonté de participation au développement social :</p><ul style="list-style-type: none"><li>o via l'ouverture et la mise à disposition de ses compétences et de ressources en direction de la population et des professionnels de proximité : école, cantine,</li><li>o via la mise en relation des personnes accueillies avec les enfants et plus largement la population local</li></ul><p>De la lecture des projets et des entretiens, il ressort que :</p><p>L'externat est né d'un projet expérimental conçu par l'équipe de professionnels de l'internat. Les premières</p></li></ul>
--	--

<sup>3</sup> Cf. Extrait du projet d'externat

années on été consacrées à sa consolidation et à son expérimentation.

L'établissement a commencé à s'ouvrir sur son environnement en accueillant au sein de son école intégrée des enfants du secteur en difficulté scolaire (2 à 3 enfants chaque année). Rapidement les demandes d'intervention ont dépassé la simple demande d'accueil scolaire et ont évolué vers des attentes de prise en charge psychologique et éducative à la journée. En effet les enfants orientés vers l'école intégrée sont tous issus de familles en difficulté et la demande d'accueil provient à chaque fois d'un service social. Mais, dans tous les cas, l'évaluation familiale permet de constater que les parents, quelles que soient leurs difficultés, sont en capacité de se mobiliser et qu'il serait possible d'éviter un placement si une solution de prise en charge globale était proposée.

Pour les responsables du projet, un externat ne peut pas être un projet autonome mais doit pouvoir s'appuyer sur les ressources d'un internat, ressources qui seront mobilisées de façons souples et adaptées à chaque enfant et à chaque situation familiale : les apports éducatifs et psychologiques, l'école interne, le soutien scolaire, l'accompagnement familial, l'accueil séquentiel en internat, l'accueil de jour pendant les vacances scolaires,...

Ce projet a pour caractéristique d'être une adaptation pragmatique de l'intervention d'une équipe comme réponse aux besoins des enfants et de leurs familles et aux attentes des partenaires institutionnels.

## 2.3 Les modalités de prise en charge des enfants et des parents

### **Le déroulement d'une journée établi à partir de la phase d'observation :**

La tournée du matin permet de prendre en charge les enfants à leur domicile ou au pied de leur immeuble chaque matin pour 6 d'entre eux. Ils habitent tous dans les quartiers périphériques de Dijon, 5 dans le quartier d'habitat social de Fontaine Douche. Deux sont accompagnés par leur père et habitent dans le secteur rural.

### **Description du groupe externat :**

8 enfants présents ce jour : 5 garçons et 3 filles (1 absent malade) :

- 4 sont scolarisés à l'école du village,
- 3 à l'école interne,
- 1 à l'école de la Mecs et une journée en établissement spécialisé.

### **La prise en charge à la mi journée : 12h à 13h30**

Deux éducateurs et une stagiaire à l'heure du repas pris dans un lieu spécifique attribué au groupe. La présence de l'observateur constitue et est vécue comme l'accueil d'une personne étrangère, il a été annoncé et préparé.

Le repas est calme, les enfants sont servis par les adultes, le «surplus» de dessert est géré entre tous. Ils expriment leur curiosité à l'endroit de la personne étrangère en posant des questions.

Un moment de silence obligatoire est organisé à la fin du repas, les enfants adhèrent à la proposition. Puis a lieu le brossage des dents à tour de rôle.

Des jeux sont proposés après le repas :

- Les garçons peignent des petites voitures avec 1 éducateur,
- Deux filles jouent aux cartes avec 1 éducatrice,
- Une joue au « bac à sable » avec la stagiaire,
- Un garçon part avec la classe interne au cinéma,
- Une fille part en taxi vers son établissement spécialisé (IME).

*Les adultes sont très présents, aucun enfant n'a d'activité seul, ils sont très en demande d'attention et de réassurance : peindre les petites voitures demande une minutie difficile pour certains. Au final, tout le monde a réalisé ou entamé quelque chose.*

### **De 13h30 à 16h30:**

Les enfants sont tous à l'école ou en établissement spécialisé.

Ce jour là un éducateur rend visite à une famille dans l'après midi pour un entretien prévu car la famille a déménagé sans prévenir l'établissement.

### **De 16 h 30 à 18 heures :**

Goûter et devoirs.

Même ambiance que pour l'après repas, une présence intensive des adultes et le soutien pour parvenir à un résultat malgré de nombreux signes de découragement et des mouvements d'humeur. Les enfants ne sont pas livrés à eux-mêmes.

- Un père vient chercher son fils à la Mecs, il habite le canton
- Un enfant rentre directement chez lui depuis l'établissement spécialisé

Préparation des informations à destination de la famille sur des fiches et mots de liaison.

- un mot de liaison donne des informations à un parent sur rendez-vous pris pour une opération des dents pour son enfant

### **Le retour accompagné :**

#### **De 18 h à 19h : L'accompagnement des enfants chez eux concerne ce jour-là 5 enfants**

Ils habitent tous dans l'agglomération de Dijon dans les quartiers d'habitat social pour 5 d'entre eux.

Dans le mini bus :

- Une éducatrice conduit, une stagiaire est avec les enfants,
- Ils lisent puis jouent avec la stagiaire, l'excitation peut monter assez vite.

*Le stationnement du véhicule n'est pas aisé.*

*Une stagiaire est présente ce jour et peut rester avec les enfants dans le véhicule, mais ce n'est pas toujours possible.*

Les enfants sont accompagnés à leur porte :

1. Une fillette doit aller chez des voisins car la maman est chez le médecin avec le frère (à l'externat lui aussi), elle a prévenu et organisé le retour par téléphone.
2. Un garçon : la maman a été rencontrée chez elle l'après midi par l'éducateur de l'équipe, il n'y a donc pas d'échange à l'occasion du retour.
3. Une fille : échange de 10 minutes avec son beau père. La mère a prévenu qu'elle allait chez sa propre mère (évitement ?). Il s'agit de parler :
  - o de l'organisation des vacances de Paques,
  - o de la cheville dont se plaint la fillette et des soins qui pourraient continuer au domicile (hématome)

Le beau père ayant manifestement consommé « des produits » descend.

- o Il justifie l'absence de la mère de l'enfant,
  - o Se plaint d'un orgelet,
  - o A la question posée sur la possession d'une crème pour masser la cheville de la fillette, réponse « décalée », il va appeler le SAMU pour savoir quoi appliquer puis déclare qu'il y a ce qu'il faut pour le faire au domicile,
  - o Il parle des résultats scolaires de l'enfant et du seul « point rouge » qu'elle a obtenu, en géométrie,
- L'Enfant est présente mais c'est elle qui met fin à l'entretien, par son impatience à aller chercher le courrier.

4. Un rendez vous est prévu à la sortie du travail d'une maman, sur un parking.

L'échange est « distant », il n'y a pas les conditions d'un entretien.

L'enfant demande avant de descendre : « *Est ce que j'ai été sage aujourd'hui ?* »

**Les caractéristiques de la prise en charge : elle est à la fois éducative, psychologique et scolaire :**

La prise en charge de l'établissement se fonde sur trois principes forts :

- la nécessité d'une approche pluri dimensionnelle de l'enfant,
- un investissement simultané dans le travail éducatif auprès de l'enfant et de ses parents,
- l'inscription de l'intervention de proximité dans son environnement en mobilisant les partenaires et ressources disponibles

L'approche globale se concrétise par la participation aux synthèses et aux projets individualisés de tous les professionnels : éducateur, psychologue, enseignants.

### **La prise en charge éducative des enfants :**

Elle s'appuie tout d'abord sur la vie au quotidien, construction de repères dans le rythme de la journée et dans le cadre proposé par les adultes (discours et attitudes constants). L'externat peut offrir ainsi à chaque enfant un espace de vie « tranquille », fiable, canalisant et rassurant. Offrir un espace de tranquillité et les remettre en capacité de jouer et d'apprendre « *Je laisse ma tête ici* » dit un enfant à propos de l'externat...

Les temps de transport sont considérés comme des temps éducatifs, des temps d'échange et de préparation, soit à l'arrivée à l'externat, soit au retour en famille. *Les modalités d'échange sont toutefois limitées avec les enfants lorsqu'il n'y a pas d'autre adulte que « l'éducateur-chauffeur » dans le véhicule, que les conditions de stationnement ne permettent pas d'entamer une conversation avec les parents.*

L'équipe éducative précise que « Le principe même de l'action de l'externat est de tisser des liens dans le respect de la parentalité, de proposer aux parents un étayage rassurant par rapport à leurs peurs face à l'éducation de leur enfant ». Ce que confirme un parent lors d'un entretien « *On s'est aidé avec l'équipe, pour élever mon enfant..., dès que j'avais un problème, on en parlait le jour même, et eux aussi quand ils avaient besoin de moi...* »

### **L'action éducative et de contrôle en direction des parents**

L'action éducative débute dès le « ramassage Maison d'Enfants » matin et soir au domicile de l'enfant qui permet de rencontrer rapidement le matin et plus longuement le soir, les parents.

Cette régularité des contacts permet d'établir une relation de confiance, d'écoute et d'échange. Elle constitue :



- une « assurance » (rassure, apaise et dédramatise les situations) pour les familles et évite (ou anticipe) les situations de crise. « *on nous a donné des conseils pour élever notre enfant qui était dur à gérer* ». Le soutien à l'éducation peut prendre des formes très concrètes, réparation de la douche, prise de rendez vous chez les médecins, ...
- une possibilité d'établir un lien dans la durée quelque soit la situation de chaque famille. « *Ils s'adaptent à nos contraintes (horaires, déplacements)* » ; Pour les fêtes et réunions collectives, le déplacement est rendu possible.
- un moyen de garantir la sécurité de l'enfant. Les professionnels sont en mesure d'assurer une fonction de contrôle en observant régulièrement les relations parents/enfants et l'évolution de l'état physique et psychologique de l'enfant et de ses parents.

Cette action éducative permet d'accompagner de soutenir et de renforcer les compétences parentales. Les parents peuvent ainsi s'appuyer sur l'équipe de professionnels. Pour exemple, aide aux devoirs à l'externat puis au domicile puis laissé sous la responsabilité du père...l'accompagnement des soins est dès que possible assuré par les parents mais pris en charge par l'équipe autant que de besoin.

De plus des rencontres avec les parents ont lieu chaque trimestre à la Maison d'enfants avec l'éducateur référent, le psychologue ou le Chef de service, en synthèse à l'école avec l'instituteur en présence ou non de l'enfant. Ces rencontres ont pour objectifs la mise en place d'un réel travail avec les parents autour de la fonction parentale.

Tous les parents rencontrés insistent sur le fait qu'ils ont été consultés et associés sur l'ensemble des décisions prises concernant l'orientation, etc.

Pour l'équipe éducative la prise en charge quotidienne contient aussi un certain nombre de risques et exige de la vigilance et du travail en équipe. En effet la quotidienneté des relations peut entraîner une élévation du niveau de tolérance et le risque d'être « entraîné » du côté de la famille. Elle demande une alternance d'exigence et d'empathie et nécessite une prise de recul. De plus elle peut envahir la prise en charge au détriment du travail éducatif plus approfondi.

### **La prise en charge scolaire**

Les difficultés rencontrées par l'enfant au plan scolaire sont souvent à l'origine des signalements et des interventions sociales. Elles sont régulièrement invoquées comme un des motifs de l'orientation vers l'externat et d'acceptation des parents qui peut proposer aux enfants soit un accueil à école interne, soit d'une école de village et qui offre aussi du soutien scolaire aux enfants. Ils ont, en

moyenne, deux ans de retard dans le déroulement de leur scolarité et sont souvent en situation de refus et de blocage par rapport aux apprentissages, aux contraintes scolaires, etc....

La dimension scolaire est un axe important de la prise en charge et « vise à donner les moyens à l'enfant de réinvestir les apprentissages avec toutes les valorisations que cela génère ». Il faut noter que la scolarité reste dans la plupart du temps, une scolarité aménagée, (CLISS, ITEP, UPI, IME...)<sup>4</sup>. L'intervention permet de mettre en place un projet individualisé qui prend en compte les difficultés : intégration progressive même à l'école interne, facilitation des démarches externes, « gestion » de l'attente de l'intégration dans un établissement (actuellement deux ans d'attente pour un ITEP).

La stigmatisation par l'échec scolaire est sensible dans le discours des parents. Elle renforce le sentiment général d'échec ou d'exclusion dont l'étude montrera qu'il est objectivé par les situations sociales. Paradoxalement, c'est cette difficulté scolaire qui permet d'accepter l'aide et de rationaliser l'entrée à l'externat.

La reprise de contact accompagnée, l'intercession réalisée par l'équipe éducative aide à une meilleure autonomie des adultes dans leurs relations aux institutions. (Exemple de familles qui, à la sortie du dispositif, ont des relations directes avec l'école pour le jeune concerné et, si besoin, sollicitent à nouveau l'externat).

Pour faciliter la reprise de confiance des enfants et mieux associer les parents, l'école en lien avec l'externat a conçu un « livret d'évaluation » qui est un bulletin scolaire aménagé, rédigé en terme d'objectifs/réalisations ainsi qu'en niveau de compétences. Ce livret est communiqué aux parents.

### **La prise en charge psychologique et psychiatrique**

Pour assurer cette dimension de la prise en charge l'établissement mobilise à la fois des ressources internes et externes dans le but soit de permettre la continuité des soins déjà engagés, soit la mise en place d'un suivi adapté au besoin de chacun des enfants.

Pour cela l'établissement met en place :

- des entretiens individuels par les psychologues :
  - toutes les familles sont rencontrées un mois après l'arrivée de l'enfant, d'autres sont rencontrées plusieurs fois soit autour du projet de l'enfant, soit pour pointer certains dysfonctionnement familiaux.
  - tous les enfants sont rencontrés plusieurs fois dans l'année, bilan des apprentissages et psychopathologique, pour des orientations. Certains enfants sont rencontrés régulièrement dans l'attente de la mise en place d'un suivi extérieur.

---

<sup>4</sup> Classe d'Intégration Scolaire, Institut Thérapeutique Educatif et Psychologique, Unité Pédagogique d'Intégration, Institut Médico Educatif

- une réunion d'équipe tous les 15 jours, analyse de pratiques et projets personnalisés
- la possibilité d'entretiens pour aide au diagnostic via la vidéoconférence avec un psychiatre du service psychiatrique du CMPP de Dijon (Dr Brenot)
- un accompagnement des enfants (avec ou sans les parents) pour des thérapies extérieures, (CMPP ou auprès d'autres praticiens)
- des groupes d'expression (terre et musique),

### Une prise en charge en appui sur l'internat

L'adossement à une MECS offre des ressources complémentaires essentielles :

**Accueil de jour : des possibilités d'investir les temps « libres »** du week-end et des vacances, souvent peu structurés au sein des familles et parfois source de malaise et de danger pour des enfants livrés à eux-mêmes. L'utilisation de cet accueil est négociée avec la famille.

**Accueil de nuit ou de week end** : quelques accueils très ponctuels et très réguliers sont organisés dans la semaine ou le week end (moments de crise dans la famille, hospitalisation, maladie, saturation des parents, ou préparation du placement).

### 3. Situations sociales et trajectoires institutionnelles des jeunes et des parents

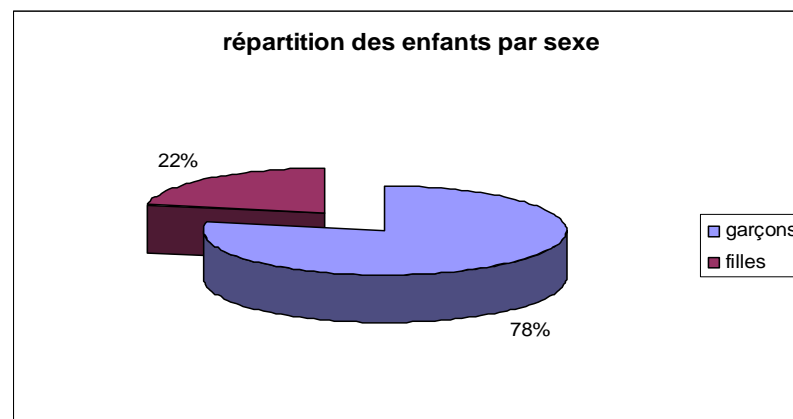
#### 3.1 Une population précarisée

Qui sont les enfants et leurs familles ?

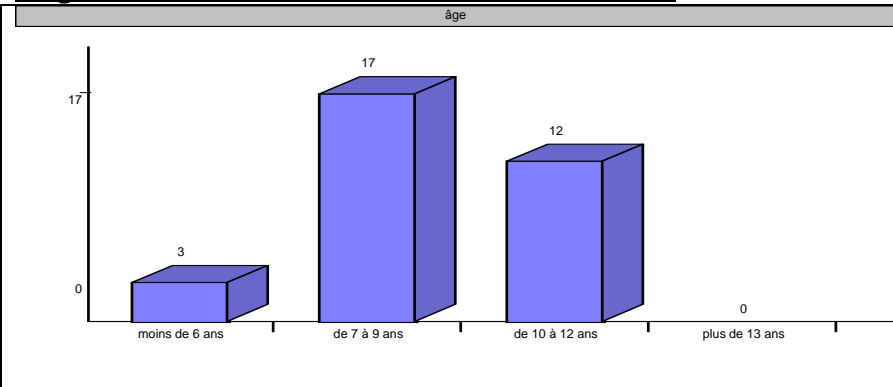
##### Répartition par sexe :

Les garçons représentent près de 80% des enfants suivis

Total	garçons	filles
32	25	7



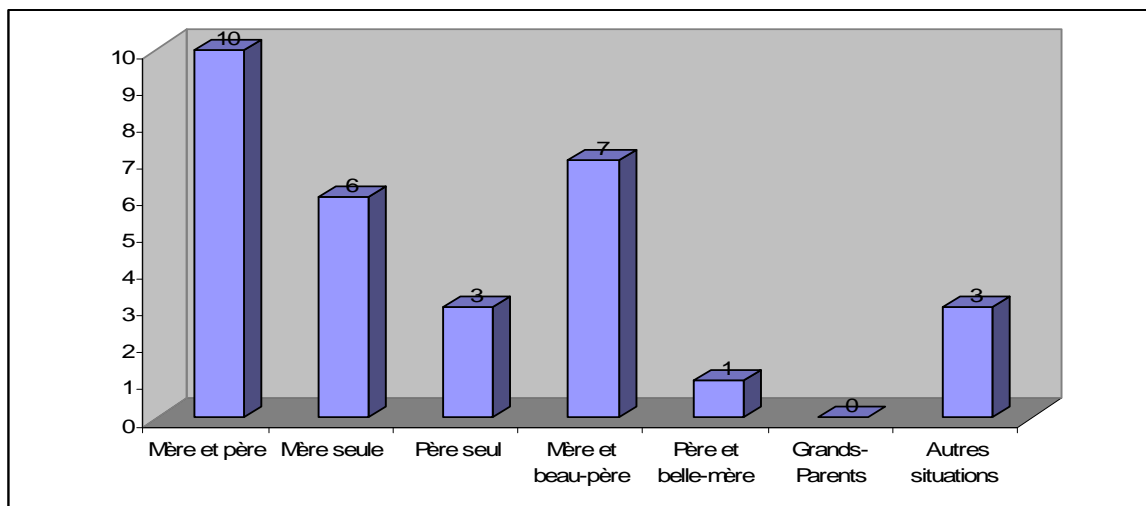
### L'âge des enfants à l'entrée à l'externat :



L'accueil à l'externat correspond à l'âge de l'enseignement primaire pour les enfants.  
*A relier avec le fait que leur retard scolaire ou le risque d'exclusion est un élément fort de l'orientation : ils sont en retard dès 7 ans.*

## Quelles situations familiales ?

### Avec qui vivent-ils ?



Composition familiale	Nb. Cit.	Fréq.
Mère et père	10	33%
Mère seule	6	20%
Père seul	3	10%
Mère et beau-père	7	23%
Père et belle-mère	1	3%
Grands-parents	0	0%
Autres situations	3	10%
Total renseigné	30	100%

*Autre situation = enfants en famille d'accueil avec visites médiatisées aux parents*

La situation des enfants suivis à l'externat se répartit presque également en tiers : enfants vivant avec leurs deux parents, avec un parent seul et dans une famille recomposée.

La mise en perspective des situations familiales avec les études<sup>5</sup> menées par le SNATEM<sup>6</sup> sur la population d'enfants à risque et en danger, et la recherche portant sur les mineurs suivis en milieu ouvert montre **des tendances proches** (*l'attention est attirée par le très petit nombre de situations de l'externat ainsi comparé*):

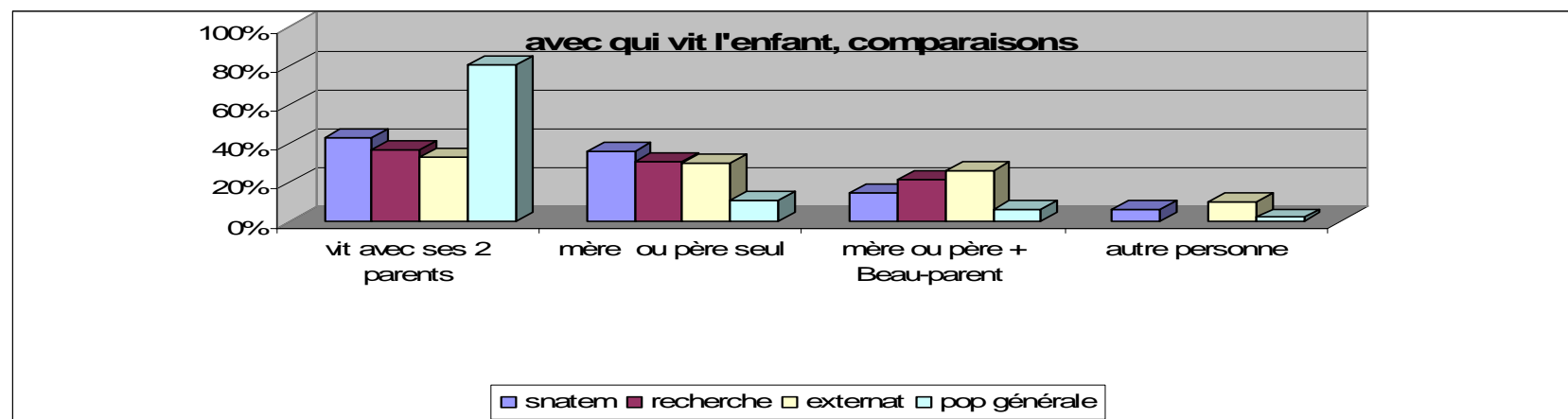
<sup>5</sup> Étude épidémiologique SNATEM, sous la direction de F. FACY, I.N.S.E.R.M., 1995

<sup>6</sup> Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (un des services gérés par le GIP Enfance en danger)

- Une sous représentation des enfants qui vivent avec leurs deux parents / que se soit au Snatem ou en suivi en milieu ouvert, et loin de la situation de la population générale (81%)
- Une moindre représentation de vie avec un parent seul, (mais 2,5 fois plus que la population générale.)
- Et 4 fois plus d'enfants vivant au sein d'une famille recomposée que la population générale.

	vit avec ses 2 parents	mère ou père seul	mère ou père + Beau-parent	autre personne
<b>Snatem / Odas</b>	<b>43%</b>	<b>36%</b>	<b>15%</b>	<b>6%</b>
<b>Recherche milieu ouvert<sup>7</sup></b>	<b>37,20%</b>	<b>30,70%</b>	<b>21,80%</b>	
<b>Externat</b>	<b>33%</b>	<b>30%</b>	<b>26%</b>	<b>10%</b>
<b>Pop générale</b>	<b>81%</b>	<b>11%</b>	<b>6%</b>	<b>2%</b>

*Les autres situations de l'externat sont des accueils familiaux*



<sup>7</sup> Données issues du rapport de recherche intitulé « Aide contrainte et Citoyenneté », Christian LEOMANT et Nicole SOTTEAU-LEOMANT (GERS-CNRS), 2001,

### Les relations avec l'autre parent.

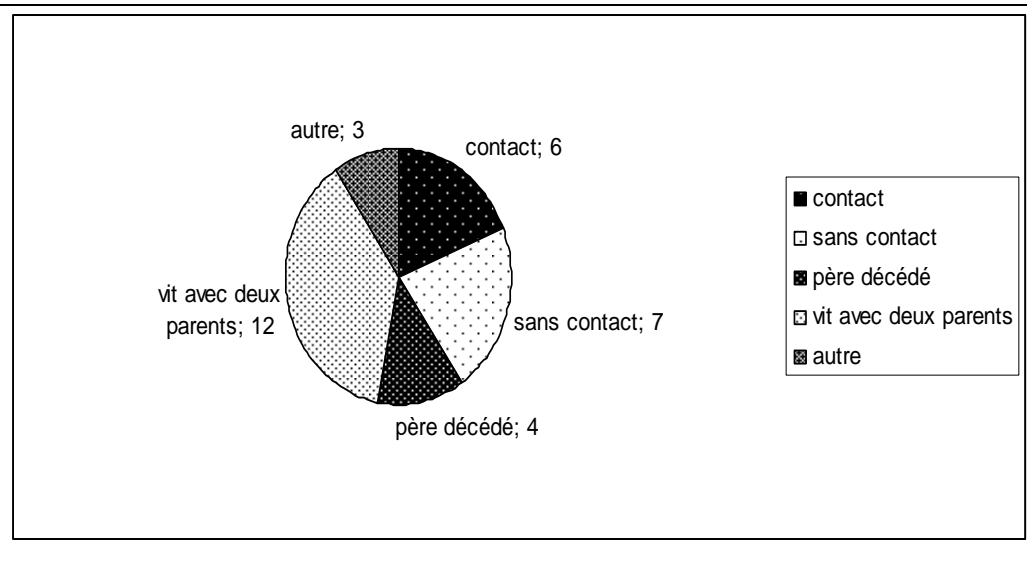
20 enfants sur 32 ne vivent pas avec leurs deux parents.

3 parmi eux vivent en famille d'accueil et ont des visites médiatisées avec leurs parents organisées par l'ASE

Sur 17 enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents, seul 1/3 a un contact régulier avec l'autre parent :

Ont un contact régulier leur autre parent	Père incarcéré	Pas ou peu de contact avec l'autre parent	Père décédé	
6	2	5	4	
<b>6</b>	<b>7</b>		<b>4</b>	<b>total</b>

La reprise de contact et l'aménagement de cette relation sont un axe investi par l'équipe éducative de l'externat.





## Quelles situations sociales ?

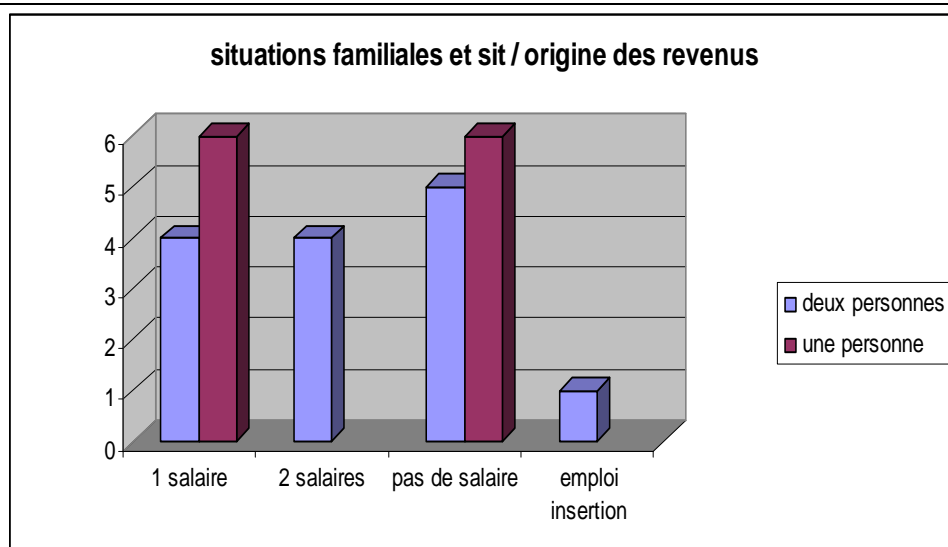
	1 salaire	2 salaires	pas de salaire	emploi insertion	
deux personnes	4	4	5	1	14
une personne	6		6		12

Les foyers composés de deux adultes perçoivent majoritairement au moins 1 salaire

Les parents qui élèvent seuls leurs enfants ont un salaire pour la moitié d'entre eux.

Pour 11 situations sur les 26 renseignées, les transferts et minima sociaux représentent la seule ressource, dont 5 sont des AAH.

Les travailleurs sociaux considèrent que la situation de 19 familles est précaire / niveau de ressources.



L'étude du SNATEM a mis en évidence un indicateur important dans les caractéristiques des familles d'enfants en risque ou en danger : **l'absence d'emploi des parents**. En regroupant les adultes en situation d'éducation au foyer (actifs au chômage, invalides et sans profession) et ceux qui sont occupés, même partiellement, on trouve : 19 adultes sur 40 concernés sont sans occupation. Dont 6 sont des parents qui élèvent seuls leurs enfants sur les 12 dans cette situation.

Les professionnels font référence à la difficulté voire l'impossibilité sur le plan déontologique de poser un « diagnostic » de trouble d'ordre psychologique ou psychiatrique...

Leur appréciation sur la santé physique et psychologique des adultes n'a donc pas de valeur de diagnostic mais parle bien de leur connaissance des difficultés des adultes, à se situer dans leur rapport aux autres, au monde, à eux mêmes et ce qu'ils perçoivent des conséquences sur les conditions d'éducation des enfants.

Comportements marqués par l'agressivité, tendance au repli et à la dépression pour de nombreuses mères, références à l'isolement et « l'apathie » qu'il entraîne, sont fréquents : une « difficulté à être » qui s'inscrit dans un contexte social et économique marqué par la précarité. L'ensemble ayant des conséquences sur les enfants.

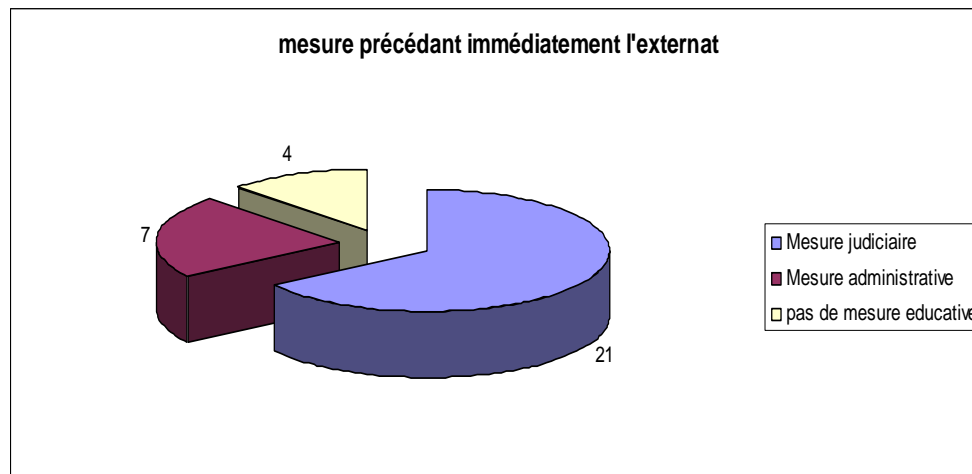
Parmi les conditions de vie et d'éducation des enfants l'isolement social et la précarité matérielle sont des facteurs aggravants. Ce constat exigerait que soit approfondie la connaissance de ces conditions dans l'évaluation des situations (ce que nous proposons dans le cadre d'évaluation). Un préalable à une réflexion sur les étayages à apporter aux familles dans ces domaines, à la même hauteur que les étayages éducatifs.

Ces conditions de vie sont significatives du développement des diverses formes de précarisation sociale actuelle, un ensemble de précarités qui obèrent les possibilités d'exercer la parentalité.

### 3.2 Des trajectoires institutionnelles multiples et enchevêtrées

#### Quels parcours d'intervention ?

#### Quelles mesures éducatives précédant la prise en charge à l'externat ?



2/3, soit la grande majorité des enfants accueillis à l'externat sont inscrits dans un parcours de mesures judiciaires multiples : mesures d'investigation, AEMO, placements.

Seuls 2 enfants ne sont connus ni des services judiciaires ni de la de la ASE.

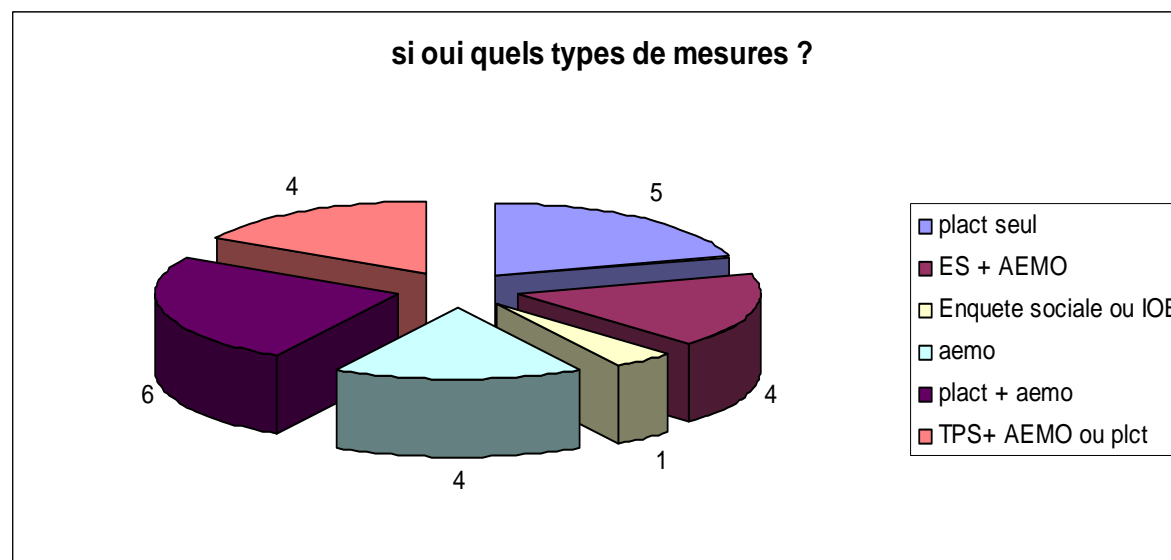
## Existence d'interventions sociales ou éducatives auprès de la famille :

oui	non	NR	Total
24	7	1	32

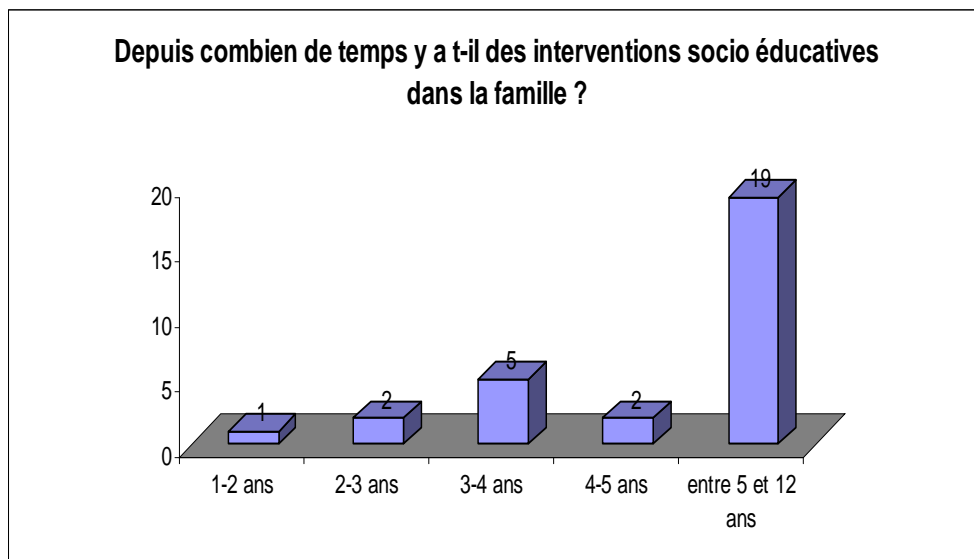
Dans les  $\frac{3}{4}$  des situations, la famille était connue ou suivie dans le cadre d'une mesure éducative, lors de l'entrée à l'externat.

Dans ces situations :

Une combinaison variée d'interventions, à dominante judiciaire. L'orientation à l'externat est préconisée dans le cadre d'un « parcours d'interventions », constitué d'alternance de mesures en milieu ouvert et d'hébergement.



## Depuis combien de temps y a-t-il des interventions dans la famille ?



### L'orientation vers l'externat constitue :

- ⇒ Une première intervention de type éducative pour seulement 3 situations
- ⇒ 9 familles sur 10 ont déjà bénéficié d'une ou plusieurs interventions éducatives
- ⇒ Pour 2/3 d'entre elles depuis plus de 3 ans.

## Quel est le statut de l'accueil à l'externat ?

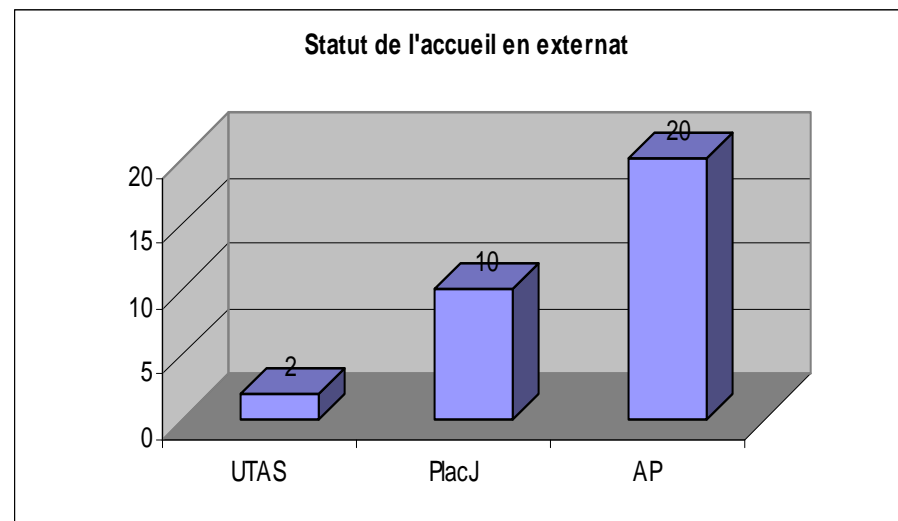
Le statut de plus de 90% des situations est celui de mineur **confié à un tiers**, que ce soit par décision judiciaire ou administrative.

### Les AP administratives

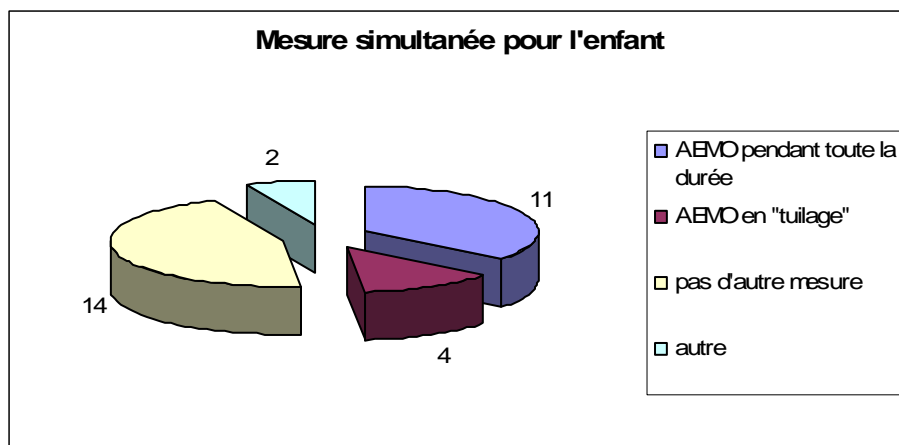
- font dans la moitié des situations suite à une mesure judiciaire et
- sont dans 8 situations sur 20 concomitantes de mesures d'AEMO

On peut donc en conclure que seules 10 situations relèvent d'une stricte prise en charge administrative et que par contre 20 situations (soit 2/3) s'inscrivent dans un parcours judiciaire.

A noter que les 2 enfants orientés par un UTAS sont des admissions récentes. Doit-on y voir une évolution du recrutement vers des situations plus en phase avec la convention et le projet énoncé ?



## Y a-t-il des mesures simultanées pour l'enfant pendant l'intervention de l'externat ?



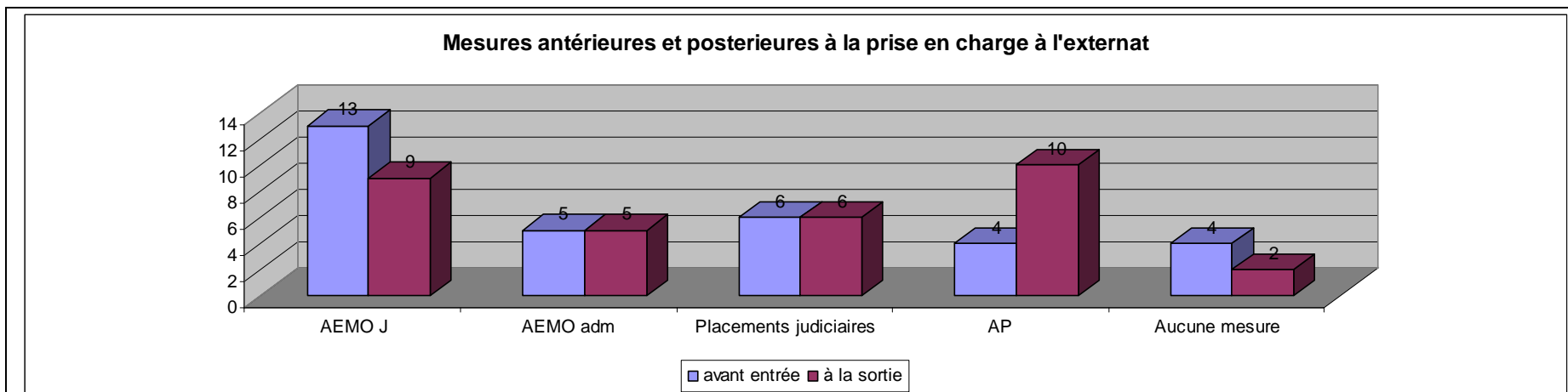
Un peu moins d'1/3 des enfants accueillis à l'externat sont aussi suivis en AEMO. Avec les mesures de « tuilage », la proportion atteint la moitié.

La situation « autre » est une prise en charge en IME, articulée à l'externat.

**Dans le cas du maintien d'une intervention en AEMO les rôles et places de travail sont aménagés dans un projet d'actions partagées entre les deux services :**

- L'AEMO assurent la continuité éducative avec les parents (la mesure étant en place avant la mesure d'externat) et intervient sur la dimension sociale de la mesure éducative
- De son côté l'externat assure a prise en charge de l'enfant et l'accompagnement des parents dans leurs fonctions parentales, le lien avec la justice et le recadrage de la mesure

- Quelles mesures à la sortie (ou quelques mois après la sortie) de l'externat en comparaison avec les mesures avant l'entrée ?



**Les orientations à la sortie laissent apparaître au niveau global :**

- ⇒ **un maintien élevé des interventions administratives et judiciaires auprès des enfants** qui est à mettre en lien avec les « lourds » parcours judiciaires des familles (2/3 des familles bénéficient d'une intervention depuis plus de 6 ans)
- ⇒ **Une diminution des interventions judiciaires au profit des mesures administratives** négociées entre les familles et l'ASE. On peut donc supposer que le travail investi auprès des parents au cours de leur prise en charge leur permet de prendre conscience de leurs difficultés et d'être en capacité d'accepter une intervention institutionnelle.
- ⇒ **Une augmentation significative des accueils provisoires** à mettre en lien avec un des objectifs du projet d'externat, soit préparer l'entrée en internat
- ⇒ **Des combinaisons de prise en charge qui évoluent dans le temps** avec des passages d'intervention en milieu ouvert à placement (et inversement) et des passages du judiciaire vers l'administratif et inversement.
- ⇒ **Une prise en charge courte à l'externat qui ne permet pas de résoudre les problématiques de l'enfant et de sa famille** mais qui permet d'accompagner et d'aménager certains de ces passages.



Le croisement et l'analyse des données fournies par le tribunal pour enfants et par la direction de l'ASE permettent de mettre en évidence des récurrences dans les types de parcours des enfants :

- Des interventions judiciaires ayant mobilisés de nombreuses ressources : une grande variété de mesures d'investigation, l'AEMO, le placement (direct ou via l'ASE), les expertises psychiatriques, les tutelles,...
- Des mesures administratives alternant milieu ouvert et accueil provisoire
- Des interventions qui voient se succéder des mesures judiciaires et administratives

L'étude n'a pas permis de saisir les motifs qui ont précédé chacune des décisions administratives et judiciaires, mais il semblerait que la complexité des situations, couplée à la résistance des parents à accepter une intervention éducative et encore plus un placement explique en grande partie ces parcours à mesures multiples.

## 4. Attentes institutionnelles et effets des prises en charge

### 4.1 Les attentes et les commandes institutionnelles

<p><b>De la part du Conseil général</b> Direction santé/famille ASE/ ESF</p>	<p>L'externat s'inscrit dans le cadre des orientations du schéma départemental qui prévoit la mise en place de dispositifs offrant une plus grande souplesse et répondant à des situations familiales ne nécessitant pas un hébergement en internat mais justifiant d'une prise en charge quotidienne à laquelle l'AEMO ne peut répondre.</p> <p><b>Evolution du cadre conventionnel</b></p> <p>Dans un premier temps les expérimentations d'accueil de jour soutenues par le Conseil général ont été réalisées et financées dans le cadre du conventionnement de l'internat.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>o Une convention d'habilitation au titre de l'ASE (14 mars 2002) a autorisé la création d'un externat de 8 places à la Maison d'Enfants de Saint-Seine-L'Abbaye pour des enfants âgés de 3 à 13 ans, en 2000.</li><li>o Le Conseil Général et l'association ont signé une nouvelle convention d'objectifs en 2006 redéfinissant d'une part les modalités d'accueil et le mode de financement (prix de journée globalisé.).</li></ul> <p>La nouveauté est que le CG, souhaitant situer ce service dans une dimension de prévention de proximité, ouvre la possibilité d'un accord contractuel établi directement entre l'établissement et la famille sur proposition et validation préalable du responsable de l'une des deux UTAS, celle de Fontaine d'Ouche ou de Genlis, concernées territorialement par cette modalité d'accueil.</p> <p><b>Le cadre juridique de l'accueil</b></p> <p>L'accueil de jour et de soutien des jeunes et leurs familles s'organise donc :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>o soit dans le cadre d'une mesure l'ASE, au titre d'un « placement » administratif, mais le plus souvent (3/4 des situations) accompagnant une mesure d'aide éducative judiciaire</li><li>o soit dans un cadre contractuel établi directement entre l'établissement et la famille sur proposition et validation préalable du responsable de l'une des 2 UTAS de Dijon/Fontaine-d'Ouche ou Genlis (dans un rayon d'une vingtaine de Km de l'établissement) »</li></ul>
--	--

	<p>L'accueil ou le soutien à l'enfant et sa famille fait l'objet d'un projet personnalisé qui peut être alternatif ou séquentiel.</p> <p><b><i>Des documents et entretiens il ressort que :</i></b></p> <p>L'externat ne bénéficie pas d'une double habilitation au grand regret des juges pour enfants. Ceux-ci sont, en effet, très utilisateurs de ce service depuis le début de la période expérimentale malgré une volonté affichée par le Conseil Général de repositionner cet équipement dans le champ de la prévention.</p> <p>Le degré de connaissance et d'utilisation de la ressource externat ne sont pas exactement les mêmes pour les différents services du Conseil général</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Au niveau de la direction santé/famille :</i> c'est la directrice qui a soutenu ce projet depuis son expérimentation et qui a préparé le conventionnement. L'externat y est considéré comme un équipement de prévention de proximité qui a pour vocation d'intervenir en amont de l'ASE, pour des familles confrontées à des difficultés éducatives mais « en capacité d'accepter le modèle d'intervention de la Maison d'enfants ».</li> <li>○ <i>Au niveau du service de l'ASE :</i> il semblerait que la mise en place de l'expérimentation qui a abouti au conventionnement actuel a été pilotée par la direction Enfance/Famille avec l'ASE comme partenaire associé. On peut donc supposer que cette situation n'a pas favorisé un investissement fort de ce service qui aujourd'hui tente de reprendre une place plus significative. Pour cela il prévoit :       <ol style="list-style-type: none"> <li>1, la mise en place des actions d'information et de sensibilisation au niveau des UTAS (en direction des personnels de l'ASE et de ceux du service Social)</li> <li>2, la structuration d'une commission technique (réunissant des personnels des 3 missions du Conseil Général : service social, ASE, PMI) chargée de traiter les demandes d'admission ;</li> <li>3, l'élaboration d'un cadre contractuel d'engagement entre la famille, l'externat et l' UTAS.</li> </ol> <p>Le positionnement de l'ASE est aussi significatif de la difficulté que rencontrent les professionnels de terrain à construire et investir la dimension préventive (avant toute mesure) territorialisée de leur intervention.</p> </li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Au niveau de la direction des espaces territoriaux et des ESF<sup>8</sup> : la direction a été informée et même associée à la création de l'externat. Cependant encore aujourd'hui les professionnels des UTAS ne se sont pas encore appropriés ce type d'équipement dont ils méconnaissent les objectifs, les modes d'intervention et les effets. Et ce d'autant plus que les professionnels du service social ne sont pas tous en capacité d'accompagner seuls des familles vers une démarche de demande d'aide à l'éducation des enfants. Cependant aujourd'hui certains professionnels de l'UTAS de Fontaine d'Ouche commencent à solliciter l'externat : 2 enfants en 2005 et 2 nouvelles entrées pour 2006. Ces enfants sont connus des services sociaux qui poursuivent l'accompagnement des parents et continuent à intervenir en articulation avec l'externat pendant le temps de la prise en charge.</i></li> </ul> <p>On peut donc faire l'hypothèse que la modalité de prise en charge que représente l'externat est à la frontière entre les missions du service social et celles de l'aide sociale à l'enfance et qu'elle offre une possibilité de mise en œuvre de la transversalité tant recherchée par les départements dans leurs démarches de territorialisation des services.</p>
<p><b>De la part des magistrats pour enfants</b></p>	<p><b>Les attentes des magistrats</b></p> <p>Le recours à une orientation vers l'externat vise à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ proposer une solution, alternative au placement, <i>garantissant la protection d'un enfant</i> via une prise en charge renforcée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à défaut de place en internat</li> <li>- pour les situations où la famille refuse le placement et risquerait de la mettre en échec</li> </ul> </li> <li>○ <i>Préparer un placement</i></li> <li>○ <i>Préparer un retour en famille</i></li> </ul>

<sup>8</sup> Espaces Solidarité Famille

**De la lecture des dossiers et des entretiens avec les magistrats il ressort que :**

L'accueil en externat peut très bien résulter d'une mesure judiciaire, qui prendra néanmoins la forme d'un placement, mais avec toute la souplesse nécessaire en ce qui concerne les droits de visites et d'hébergement, en y associant pleinement les parents. Le magistrat conçoit ce type d'orientation comme une alternative à un placement "sec", et ce, alors même qu'une AEMO "classique" s'avèrerait insuffisante

L'externat est utilisé par les juges pour enfants en tant que ressource supplémentaire de prise en charge d'enfants en danger soit comme dernière solution avec le placement, soit comme alternative au placement quand il n'y a pas de place en internat ou quand les parents refusent le placement. De plus les mesures d'AEMO servent souvent de fil rouge dans le suivi des enfants et des parents, avant, pendant et après le passage à l'externat.

**Ecarts et convergences des attentes et commandes : synthèse**

○ ***Des utilisations diverses, voire contradictoires qui illustrent des représentations différentes de la prévention et de la protection***

De la part des magistrats une approche pragmatique prévaut. ce dispositif permet d'enrichir les réponses en terme de protection des enfants dont les conditions d'éducation sont compromises. Ils l'utilisent donc, en sont satisfaits et souhaitent pouvoir continuer à y recourir malgré les choix du Conseil Général.

La position du service de l'ASE est difficile pour plusieurs raisons : l'ASE n'est pas à l'origine de sa création et ne maîtrise pas réellement l'ensemble des orientations. « L'utilisation » par les magistrats de l'externat met l'ASE devant un fait accompli et l'oblige à cautionner et financer des mesures judiciaires et administratives simultanément. De plus jusqu'à aujourd'hui les services sociaux des UTAS, au titre de la prévention précoce, pouvaient proposer et organiser un accueil à l'externat en direct. Se pose alors la question de l'articulation entre les services du Conseil Général.

Dans le cadre de l'évaluation il a fallu repartir de chaque dossier et des données fournies par les magistrats et la direction de l'ASE pour approcher la diversité des circuits et des montages juridiques permettant la prise en charge des enfants et de leurs familles (exemple de familles accompagnées par l'AEMO pour demander un accueil provisoire à l'externat). La présentation des résultats montrera qu'il existe au moins 4 statuts/parcours différents pour 32 situations.

○ *Quelle place dans le dispositif ?*

Ce dispositif, situé dans le registre de la « prévention », est sollicité au regard d'attentes apparemment contradictoires. Celles-ci toutefois tournent toutes autour du thème du placement ; le préparer, l'éviter, aménager sa sortie, contourner le refus de placement de la part des parents,... Se posent donc plusieurs questions : un même dispositif peut-il répondre à toutes ces attentes ? que s'agit-il de prévenir ?

Si on réfère aux définitions de politiques publiques en terme de prévention primaire, secondaire, tertiaire, l'utilisation de ce dispositif se situe à la fois au niveau secondaire et tertiaire, dans la mesure où *il permet à partir d'un dépistage une intervention précoce pour éviter l'aggravation ou la répétition d'un trouble psychologique, d'une situation sociale et de conditions d'éducation caractéristiques des situations de danger.*

L'étude montrera en effet que l'intervention constitue aussi un traitement de la situation de danger et en cela relève aussi du registre de la protection.

Le flou du cadre juridique de l'accueil, la diversité des attentes et l'aspect interstitiel de la réponse (entre AEMO et placement, entre judiciaire et administratif, entre enfants et parents,...) interrogent les modèles d'intervention de protection de l'enfance et l'organisation juridiques et institutionnelles des réponses.

On peut faire l'hypothèse que cette expérience constitue une évolution structurelle plutôt qu'une distorsion des pratiques pour s'inscrire dans une conception territorialisée et articulée des actions de prévention et de protection adaptées aux besoins évolutifs des populations.

## 4.2 Les motifs et les attentes de l'orientation vers l'externat

### Les motifs de l'orientation en internat

Les items cités sont :

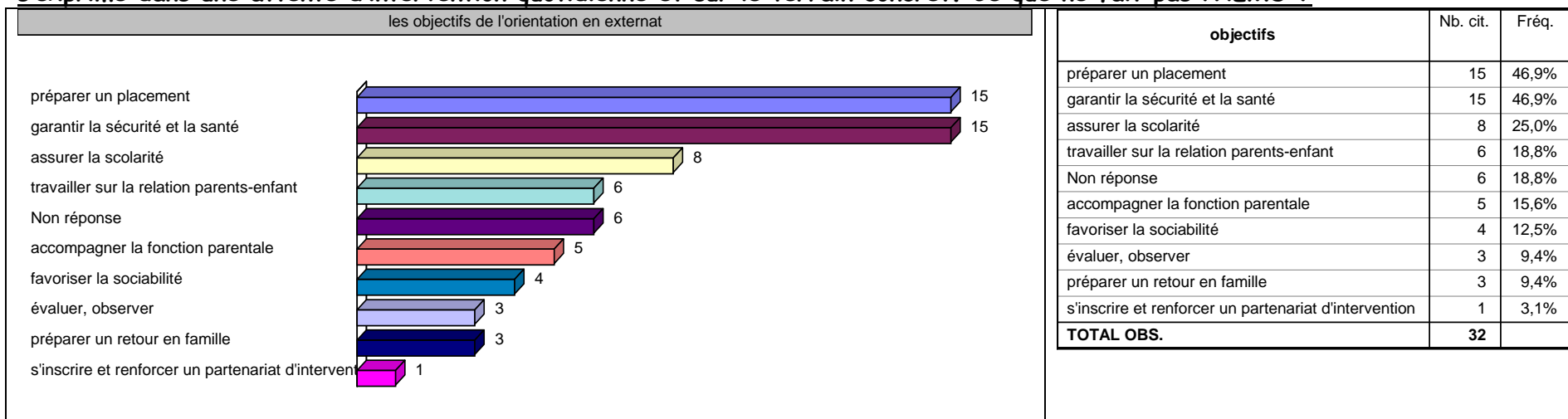
Carences éducatives : manque de repères, de soins et d'hygiène	18
Position dépressive, de repli ou psychopathologique d'un parent	13
Conflits conjugaux ou liés à la séparation	4
Dépendance à l'alcool ou toxicomanie	4
Décès ou absence d'un parent	3
Violence physique	3
Difficultés sociales majeures, cadre de vie habitat	4

\*Plus d'une réponse était possible

Trois types de motifs principaux sont repérés par l'équipe éducative comme motifs d'orientation :

- Ceux liés aux « **carences éducatives** » des parents, qui se manifestent par une absence de repères, un manque d'investissement des règles, de régularité dans l'attention aux soins à l'hygiène. Elles signent une position que l'on peut qualifier de « dépressive » des adultes dans leur relation aux autres et au monde.
- La **séparation** du couple qui crée une situation conflictuelle, ou l'absence de l'autre parent est un facteur qui contribue à la difficulté générale.
- Le risque de la maltraitance, de la **violence** est aussi présent et entre dans la justification de l'intervention.

**Les attentes des services orienteurs à l'endroit de l'intervention en externat : une demande explicite de protection qui s'exprime dans une attente d'intervention quotidienne et sur le terrain concret. Ce que ne fait pas l'AEMO ?**



Arrivent à égalité et pour la moitié des situations, la notion de préparation d'un placement et de sécurité de l'enfant, qui situe la représentation de l'intervention de l'externat dans le registre de la **protection** et du travail d'élaboration d'une **séparation**. Les difficultés scolaires, qui sont une des manifestations les plus fréquentes présentée par les enfants apparaissent en troisième position.

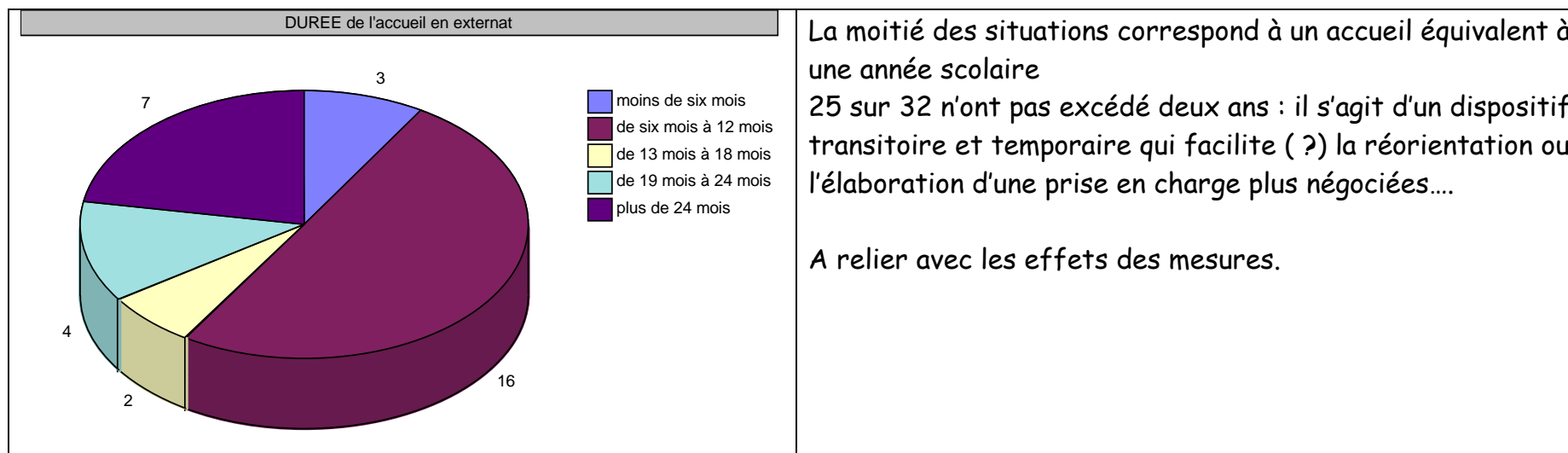
**Qui vont se traduire, au niveau de l'externat, dans des objectifs de prise en charge qui privilégient l'attention aux conditions de vie quotidienne et immédiates.** C'est une attente des partenaires en adéquation avec les réponses des modalités de l'externat

Observation, accompagnement de la famille au quotidien	9	24,3%
Faciliter la socialisation, l'ouverture des enfants	7	18,9%
Préparer à l'internat, à la séparation parents/enfants	7	18,9%
Remobilisation des parents, éviter la rupture	5	13,5%
Accompagnement, orientation scolaire	4	10,8%
Administrer des soins quotidiens	4	10,8%
Expérimentation du retour en famille	1	2,7%
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>100,0%</b>



### 4.3. Les effets de la prise en charge sur les enfants

#### La durée de la prise en charge à l'externat :



#### **Les objectifs et les effets de la prise en charge pour les enfants :**

Pour étudier cette question les éléments disponibles dans les dossiers sont insuffisants et difficilement exploitables globalement dans la mesure où ils ne sont pas renseignés de façon homogène.

Cependant à travers les entretiens menés avec les éducateurs et les parents il a été possible d'enrichir les informations collectées et d'identifier quelques objectifs de la prise en charge et ensuite les principaux effets de la prise en charge au niveau des enfants.

#### **A, Les objectifs de la prise en charge individualisée des enfants :**

La prise en charge des enfants se construit à partir d'un projet individualisé porté par l'éducateur référent et revu régulièrement en réunion de synthèse. Ce projet s'élabore en lien avec les objectifs de la prise en charge présentés ci-dessous :

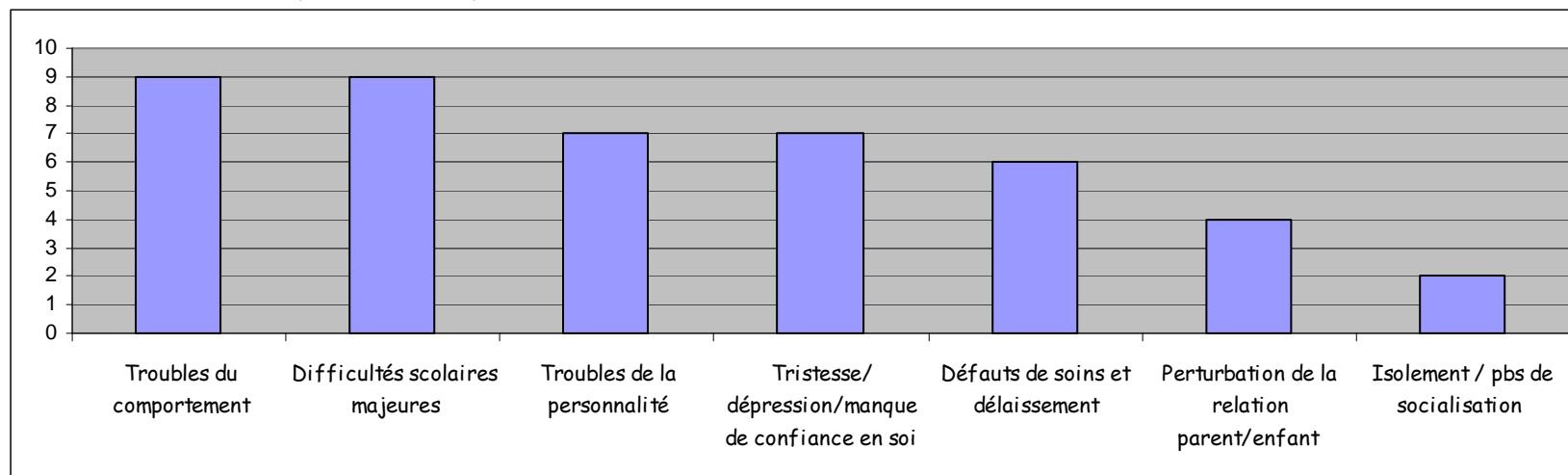
## ***I, Garantir la sécurité de chaque enfant***

## ***II, Améliorer la situation de chaque enfant aux plans :***

- De l'hygiène et des soins quotidiens
- De la santé physique
  - souvent dents, yeux, ...
  - faire cesser la maltraitance physique
- De la santé psychique
  - Dépression
  - Troubles de la personnalité
- De la scolarité :
  - Reprise d'une scolarité
  - Traitement des troubles de l'apprentissage
  - Préparation d'un projet scolaire
- De la socialisation :
  - Sortir de l'isolement
  - Partager des moments avec d'autres
- De son bien être
  - Confiance en soi
  - Sortie de la dépression
- De son comportement :
  - Faire cesser ou réduire les troubles du comportement : violence, agitation
- De sa relation avec ses parents
  - Permettre une mise à distance
  - Mettre fin à l'instrumentalisation des enfants par les parents
  - Favoriser le réinvestissement de la relation parents-enfant

### III, Elaborer avec chaque enfant et sa famille un projet de vie à la sortie de l'externat

L'étude a permis de constater qu'en terme de fréquence et en lien avec les motifs de l'orientation à l'externat les thèmes d'intervention de l'équipe éducative pour les 32 enfants accueillis ont été les suivants<sup>9</sup> :



La scolarité et les difficultés posées par le comportement de l'enfant sont à la fois des symptômes et un levier pour faire accepter l'entrée en internat. En effet les parents rencontrés ont insistés sur ces deux dimensions qui leur ont permis du moins au départ de focaliser « la responsabilité » de l'accueil en externat sur leur enfant. « A l'école ça se passait très mal, il était agité alors l'institutrice ne s'en occupait plus et l'avait mis au fond de la classe ». « A l'école ils lui ont fait redoubler son CP mais la deuxième année c'était pareil et ils voulaient plus le reprendre ». « J'arrivais pas à me faire obéir », « Il savait pas rester en place », « C'était un enfant dur à gérer, qui n'arrêtait jamais, et qui refusait les ordres ».

<sup>9</sup> Plusieurs réponses possibles

Pour l'équipe éducative les enfants accueillis à Saint Seine sont des enfants repérés souvent dès la maternelle mais pour lesquels les actions de prévention n'ont pas pu se mettre en place. Certains ont été suivis par les CAMSP<sup>10</sup> qui n'ont pas pu intervenir suffisamment sur la dimension familiale et sont surtout centrés sur l'enfant « symptôme ». D'autres ont été repérés à l'école mais n'ont pu bénéficier d'une intervention du RASED<sup>11</sup> que trop tardivement alors que les symptômes étaient déjà installés.

## **B, Les effets de la prise en charge sur les enfants**

Pour 3/4 des enfants, le passage à l'externat a eu des effets bénéfiques dans au moins un domaine de leur vie. Cependant pour 1/4 cela n'a rien changé, soit parce que l'enfant présentait des troubles de la personnalité trop lourds (exemple d'un enfant qui avait été accueilli, avec un éducateur pour lui seul, après un échec de placement en ITEP), soit à cause d'une trop grande proximité géographique entre l'externat et la famille (pour 2 familles habitant Saint Seine), soit parce que l'enfant ne pouvait pas évoluer tant qu'il était maintenu dans sa famille,...

Pour les autres, les principaux effets repérés sont les suivants en ordre hiérarchique décroissant :

1. Mieux être de l'enfant (moins triste, moins angoissé, moins replié, mieux socialisé, plus calme, mieux contenu, reprise de confiance dans les adultes,...): **réponse citée 12 fois**
2. Pas d'évolution : **réponse citée 9 fois** (est-ce un effet?)
3. Amélioration de la santé et mise en place de soins physiques et psychiques dans la durée : **réponse citée 7 fois**
4. A la sortie un projet d'orientation pour l'enfant passant souvent par un accueil en internat scolaire (spécialisé ou non) : **réponse citée 6 fois**
5. Evolutions scolaires positives : reprise des apprentissage, remise à niveau scolaire, élaboration et mise en place d'un projet scolaire,...) : **réponse citée 5 fois**

Lors des entretiens les parents insistent sur l'amélioration de la situation de leur enfant **au plan scolaire** : reprise d'une scolarité (interne ou externe à l'établissement), réinvestissement scolaire,... En effet les difficultés d'apprentissage et de comportement en classe avaient souvent entraîné une mise à l'écart et un rejet des autres enfants et parfois des instituteurs.

---

<sup>10</sup> Centres d'Action Médico Social Précoce

<sup>11</sup> Réseaux d'Aide Spécialisés aux Elèves en Difficulté

Au cours de la prise en charge à Saint Seine les parents sont amenés progressivement à tenir un rôle dans l'accompagnement scolaire des enfants :

- aide aux devoirs : dans en premier temps par les éducateurs à l'externat, ensuite par l'éducateur au domicile en présence des parents et enfin si possible et au moins pour une partie par les parents seuls
- rencontres avec les enseignants,
- association à l'orientation scolaire,

La directrice de l'école constate que les enfants qui arrivent à l'externat ont en moyenne 1, voire 2 ans de retard. Un des effets de la prise en charge est la reprise d'un projet scolaire adapté qui associe l'enfant et ses parents, projet qui se prépare sur plusieurs mois et abouti pour une large part à une reprise de la scolarité pour une large majorité en milieu « spécialisé » (au mieux SEGPA<sup>12</sup> / CLISS et sinon IME ou ITEP)

**Au plan du comportement** les enfants qui arrivent à l'externat présentent pour la plupart des retards de développement liés souvent à un manque de stimulation ainsi que des troubles divers : hyperactivité, refus des ordres et des règles, difficultés à s'intégrer dans un groupe,...

Les parents constatent les améliorations suivantes : diminution de l'agressivité et de l'agitation, amélioration de la concentration, de la socialisation, meilleure communication entre eux et leurs enfants,

Les professionnels confirment ces évolutions consécutives à l'accueil de jour qui ouvre « un espace de tranquillité dans lequel l'enfant peut évoluer librement, jouer, apprendre et plus globalement reprendre sa dynamique de développement ».

Les enfants de 10/12 ans « sont en capacité de s'appuyer sur les références de l'établissement pour construire leur avenir, souvent dans une position critique vis-à-vis de leurs parents ce qui est plus difficile pour les enfants plus jeunes ».

A l'externat les enfants apprennent à faire confiance à un adulte qui les investit dans la durée et la « densité » tout en leur permettant de rester chez leurs parents et tout en travaillant sur la relation parents/enfants.

**Au plan de la santé** le séjour à l'externat est l'occasion de réaliser un bilan complet, au plan physique et psychique, et de mettre en place ou d'étayer les prises en charge nécessaires à l'enfant : soins dentaires, prise en charge orthophonique et psychologique, accompagnement chez les spécialistes. Comme au plan scolaire, c'est souvent les professionnels qui assurent le relais avec les

---

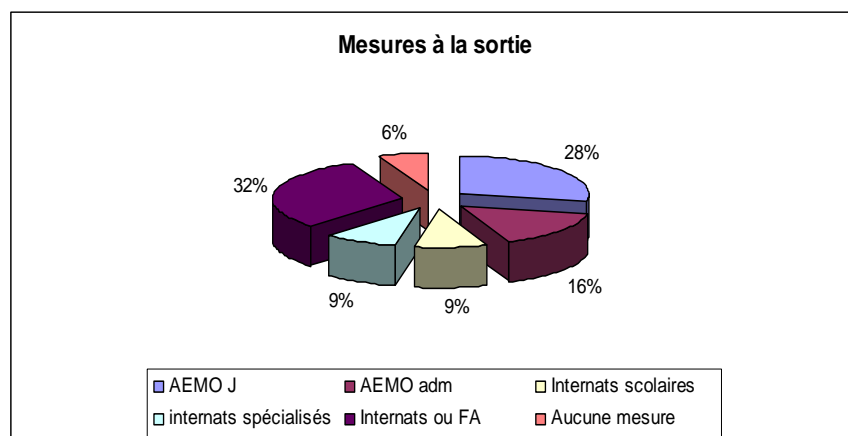
<sup>12</sup> Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

structures de soins (prise de rendez-vous accompagnements) mais, progressivement et en fonction de leur capacité et possibilité, les parents interviennent. Cette progressivité est un objectif éducatif et est rendue possible du fait de la proximité entre le lieu de vie de l'enfant (parents) et l'établissement. Elle vise à responsabiliser progressivement les parents, gage de poursuite de soins à la fin de la prise en charge à Saint Seine.

Les enfants voient donc leur état de santé s'améliorer à la fin du séjour et les parents en meilleure capacité à assumer leurs responsabilités de parents dans ce domaine grâce au travail réalisé par les éducateurs

### C, Les orientations à la sortie de l'externat

AEMO J	AEMO adm	Internats scolaires	Internats spécialisés : IME et IR	Internats ou Famille d'accueil	Retour en famille sans mesure
9	5	3	3	10	2



Si on regroupe les orientations on constate que :

- **près de la moitié des enfants bénéficie à la sortie d'une mesure éducative en milieu ouvert** (plus de la moitié en AEMO administrative et le double en AEMO judiciaire)
- **près de la moitié est orientée en internat** (placement type MECS ou foyer d'adolescents ou famille d'accueil, internat scolaire et internat spécialisé)
- **pour seulement 2 enfants la sortie s'est effectuée sans aucune mesure** à court ou moyen terme.

#### 4.4. Les objectifs et les effets de la prise en charge sur les parents

##### A, Les objectifs de prise en charge auprès des parents

Ainsi que nous l'avons vu plus haut et que confirment les attendus des décisions, les motivations des placements font la plupart du temps beaucoup plus référence aux familles et à leurs dysfonctionnements qu'aux enfants. En terme de prise en charge l'établissement appuie son intervention sur une individualisation des interventions qui colle au plus près des problématiques, des capacités et des contraintes des familles.

La spécificité du modèle de l'externat est de travailler de façon différenciée mais intensive la question de la protection de l'enfance à la fois du côté de l'enfant et des parents, dans des familles qui dysfonctionnent fortement et qui souvent sont en refus de toute intervention éducative.

4 objectifs généraux sont poursuivis :

1. *Observer et accompagner la famille au quotidien*
2. *Renforcer les capacités parentales*
3. *Informier et associer autant que possible les parents à la prise en charge*
4. *Préparer les parents à accepter une séparation avec leur enfant (symbolique et/ou réelle)*

##### B, Les effets de la prise en charge auprès des parents

Le premier effet de la prise en charge à l'externat est de **faire accepter et même adhérer les parents à une intervention éducative à dimension d'aide contrainte**. Ces parents ont souvent un passé lourd avec la justice (en tant qu'enfant ou pour d'autres de leurs enfants) et de ce fait ont refusé dans un premier temps les interventions éducatives proposées. Tout le talent de l'équipe éducative est mobilisé dans un premier temps pour « apprivoiser les familles » (propos de la psychologue). Certains parents ont reconnu qu'ils n'auraient pas été prêts à accepter tout de suite un internat et qu'ils ont pu accepter cette solution alternative qui était moins stigmatisante pour eux et leurs enfants (les parents peuvent dire à l'entourage que l'enfant fréquente une école « spécialisée »). Le travail mené par l'équipe éducative explique sans doute l'augmentation des mesures administratives à la sortie de l'externat.



Les entretiens avec les professionnels et les parents ont permis de constater que la prise en charge à l'externat a eu pour la plupart du temps **des effets positifs sur leur façon d'assumer leurs rôles de parents et sur leurs compétences parentales**. Les 8 parents rencontrés ont tous reconnus que l'intervention les avait :

- **Aidés à être parent**
- **Aidés et accompagnés dans les différentes dimensions de l'exercice de la fonction parentale : soins, santé, scolarité, loisirs, ...sans que l'établissement ne se substitue a priori à leurs responsabilités parentales.**

Une jeune africaine isolée, mère de trois très jeunes enfants, dit que, l'éducateur « lui a apporté des conseils et l'a aidée à être mère. Avant je ne savais pas trop quoi faire » et « on a travaillé ensemble, parent et éducateur ». Une mère aveugle et son mari handicapé après un accident de travail disent : « l'établissement a reconstruit notre couple et notre famille et nous a permis de reprendre confiance en nous en tant que parents ».

L'action de l'établissement a aussi des effets pour certains très concrets :

- **Effets sur l'hygiène du lieu de vie familial** : l'éducateur intervient sur le cadre de vie de façon indirecte (mobilisation des services d'hygiène, recherche d'aides financières pour travaux,...) voire directe (réparation de douche par exemple).
- **Effets sur la sortie de l'isolement** : participation aux fêtes et rencontres de l'externat (certains ont engagé des relations avec d'autres parents), reprise de contacts avec de la famille ou des amis car le comportement de l'enfant le permet (enfant plus calme et plus sociable),...
- **Effets sur l'implication ou la ré implication des parents dans l'éducation de leur enfant**: suivi médical (prise de rendez-vous, accompagnement aux rendez-vous), suivi scolaire (certains parents assurent une partie de l'aide aux devoirs de leurs enfants), participation à l'orientation à la sortie de l'établissement (participation au choix de l'établissement, prise de contact et visite de l'établissement, rencontres avec les enseignants,...)

Pour les parents, une des facettes les plus remarquables et efficaces de la prise en charge est **l'individualisation et l'adaptation des réponses**. Chaque fois que les parents sont sollicités aussi bien pour assurer des accompagnements, venir à un rendez-vous, participer à une fête, cette sollicitation est faite après vérification de la capacité de la famille à y répondre : prise en compte de l'état de santé, des modes de locomotion, des horaires de travail, de la charge des autres enfants, ... Une des mères rencontrées est très fière de dire que c'est elle qui accompagne son fils chez l'orthophoniste et le psychiatre.

La relation biquotidienne avec les éducateurs a aussi pour effet de rassurer les parents qui, souvent isolés, manquent d'interlocuteurs pour échanger sur les difficultés qu'ils rencontrent pour assurer leurs fonctions parentales, c'est pourquoi ils redoutent souvent la fin de la mesure.

### **C, Les effets post externat au plan des parents**

Des entretiens il ressort que de nombreux enfants et familles après la sortie, souffrent d'une « dépression » post prise en charge (expression du directeur). En effet, même s'ils ont progressé dans leurs capacités parentales, ils ne peuvent, pour la plupart, assumer l'ensemble des responsabilités qui leur incombent. Le soutien quotidien et multi dimensionnel apporté par l'externat a fonction d'étayage et d'assurance qui n'a pas d'équivalent en AEMO administrative ou judiciaire (qui se caractérise par une intervention en moyenne d'1/2 journées par mois et par mesure). De ce fait et compte tenu de la qualité et de la densité relationnelles engagée entre une famille et un éducateur, celui-ci continue d'être sollicité régulièrement et, dans un certain nombre de situations, à intervenir malgré la faiblesse des moyens en personnel.

Le mode d'intervention de l'externat auprès des familles et la mobilisation de ces dernières devraient aboutir à un nombre encore plus important de mesures administratives (AP ou AEMO administrative) à la sortie de l'externat au détriment des mesures judiciaires, mais à condition que ces mesures commencent dès la sortie (un délai de plusieurs mois dans le démarrage de l'AEMO administrative compromet la continuité du travail engagé).

A défaut de cette assurance, mais aussi pour garantir une permanence dans le suivi éducatif, les juges pour enfants ont tendance à maintenir l'AEMO initiale pendant au moins une partie de la prise en charge en externat et à défaut à la faire redémarrer à la sortie.

## 5. Conclusions

### 5.1 Un modèle novateur ?

Le modèle de référence de l'externat n'est pas un modèle innovant dans la mesure où il se réfère à des orientations et des pratiques théoriques et éducatives connues. C'est une mise en acte de ce modèle de référence dans le cadre d'une intervention située entre AEMO et placement et inscrite dans un dispositif administratif et judiciaire de protection de l'enfance.

#### Un modèle d'intervention développant un pragmatisme quotidien qui s'appuie sur le « faire avec »

L'équipe de l'externat construit progressivement une compétence collective à partir d'une théorisation de pratiques éducatives pour mieux répondre à la singularité de chaque situation. L'équipe développe un pragmatisme quotidien qui s'appuie sur le faire avec (travaux de Jacquey<sup>13</sup> référés à Winnicott), sur l'accompagnement et le renforcement des capacités parentales en s'appuyant sur les autres intervenants (auprès des jeunes et de leurs parents) et en évitant de s'appropriier les jeunes et les familles.

L'intervention est considérée comme ponctuelle (un moment dans la vie d'un enfant et de sa famille), n'a pas pour objectif de transformer les familles, ni les enfants mais plutôt de repérer et mobiliser les capacités et les désirs d'évolution à partir d'un partage de faits et de gestes quotidiens.

#### Un modèle d'intervention articulant aide et contrôle

Le modèle d'intervention en externat est un modèle d'intervention contraignant pour les familles.

En effet, l'éducateur qui organise les tournées rencontre 2 fois par jour (à domicile ou à ses abords) un des adultes vivant au foyer. Il est ainsi témoin des fonctionnements ou dysfonctionnements familiaux et des capacités ou incapacités des parents à assurer leurs tâches et leurs responsabilités quotidiennes : préparer les enfants le matin, assumer les soins quotidiens nécessaires : bains, repas, éventuel traitement médical, ..., gérer les conflits, ...

L'équipe de l'externat peut vérifier la mise en place des décisions concernant chaque enfant et impliquant les parents (inscrites dans le projet individualisé) et a accès régulièrement au lieu de vie de l'enfant et par la même au domicile des parents. Ceux-ci ne peuvent

---

<sup>13</sup> Textes et regard sur le travail éducatif, Michel Jacquey CFRES Vaucresson, 1982

pas toujours préparer les visites ou maintenir à distance les éducateurs comme dans le cas de l'AEMO. Cette proximité physique et la régularité des rencontres permettent à la fois d'apporter une aide et un soutien sur-mesure et évolutif aux enfants et à leurs parents mais aussi de « contrôler » quotidiennement le niveau de danger ou de risque de danger dans lequel l'enfant se trouve.

Ce degré de contrôle n'est acceptable que parce qu'elle est contrebalancée par une relation de confiance et d'aide qui se construit progressivement entre les familles, l'enfant et l'équipe éducative. En effet les familles rencontrées insistent sur la qualité de relation établie avec les éducateurs et le directeur qui passe par :

- une information régulière et systématique des parents concernant la prise en charge dans l'établissement (réunion d'entrée, invitation à des temps d'échange ou à des rencontres avec des professionnels prenant en charge les enfants (école interne ou externe, CMPP, éducateur AEMO,...), l'évolution de leur l'enfant (rencontre à la Maison d'enfants, invitation aux synthèses) ;
- une association des parents aux décisions concernant leur enfant, avec si besoin un accompagnement physique à certaines démarches ;

Les parents ont le sentiment qu'on ne leur cache rien, qu'on les reconnaît en tant que responsables de leur enfant et qu'ils sont associés aux décisions importantes le concernant, même si parfois ces décisions ne sont pas celles qu'ils auraient adoptées.

Le cadre judiciaire est aujourd'hui très présent, la dialectique ainsi créée fonctionne dans le registre de l'aide contrainte, saisie comme une opportunité de soutien et de confrontation de point de vue. Le type de prise en charge permet que des marges de manœuvre importantes soient possibles, comme demander l'accueil ponctuel de son enfant lorsqu'on ne se sent pas bien, renversant ainsi les propositions plus habituelles de « rapatriements en urgence ».

### **Un modèle d'intervention alternant substitution éducative et co-éducation**

L'équipe semble éviter deux risques attribués généralement à la prise en charge en internat : l'appropriation des enfants et l'idéalisation ou le rejet des parents. Le regard porté sur ces derniers est un regard à la fois bienveillant et exigeant, l'intervention éducative ne cherche pas à transformer la réalité (changer des parents très défailants en « bons parents ») mais à mobiliser la moindre capacité d'investissement des parents et à accompagner les enfants dans un projet de vie propre limitant les conséquences liées aux défaillances parentales. Si ces capacités sont toujours évaluées et sollicitées, elles sont aussi relayées dès lors que la situation de l'enfant l'exige.

Les éducateurs interviennent donc en alternant des temps de co-éducation et des temps de substitution éducative, tenant compte des fluctuations dans les besoins des enfants et les capacités de leurs parents. Ceci est mis en application pour les soins médicaux, les prises de RV, la prise de médicaments, la rencontre des enseignants, la réparation d'une douche, etc...

On pourrait faire l'hypothèse que le modèle d'intervention qui se construit collectivement à l'externat est adapté à des familles dont les parents ne sont pas maltraitants de façon active mais dans l'incapacité d'assumer à temps complet et dans toutes ses dimensions les fonctions parentales. La description des situations sociales et familiales a montré des adultes qui établissaient souvent un rapport difficile avec le monde (isolement, deuil, inactivité, conflits) et avec eux-mêmes (repli, dépression, déni), ce qui a une influence sur les capacités d'accompagner ces enfants dans les épreuves et étapes de leur individuation et de leur accès à l'autonomie. Ceci dans un cadre éducatif peu structuré.

L'accompagnement socio-éducatif de proximité, basé sur le faire avec et la quotidienneté, ainsi que sur la « mise en musique » des autres intervenants permet d'éviter des ruptures de liens non préparés ou des maintiens de liens fusionnels, préjudiciables à la construction d'un projet de vie autonome pour l'enfant.

### **Un modèle institutionnel fondé sur un professionnalisme qui s'ancre dans un investissement relationnel important**

Le cadre institutionnel de l'intervention est posé très en amont et confirmé par les mesures judiciaires ou la contractualisation des accueils provisoires. Le cadre de travail est donc défini d'emblée à partir duquel une relation peut s'instaurer et permettre de mobiliser les protagonistes, enfants, parents, travailleur social, sur la question de la fonction parentale et de l'autorité parentale.

Le type de relations qui s'établit d'une part entre les professionnels et les parents et d'autre part entre les professionnels et les enfants relève de la sympathie c'est-à-dire du partage dans une rencontre humaine, ainsi que du faire avec. *« Dans le métier d'éducateur, il y a un moment à partir duquel le problème se présente moins comme un problème d'engagement affectif que comme celui d'un engagement réel dans des échanges d'objets concrets et de choses quotidiennes. Il s'agit alors moins de compréhension empathique que de solidarité, d'objets d'échanges, de partage »<sup>14</sup>*

L'instauration d'une relation éducative constitue l'outil essentiel pour cette démarche de compréhension globale et dynamique. Une relation qui trouve sa pertinence dans ses caractéristiques : elle trouve son majoritairement son origine dans une injonction faite par

---

<sup>14</sup> <sup>14</sup> Textes et regard sur le travail éducatif, Michel Jacquey CFRES Vaucresson, 1988

un magistrat qui parle au nom de la loi de l'autorité parentale. Elle se déroule dans le cadre de la vie quotidienne, sur un terrain réel et concret. Origine, contenu et finalité donnent sa singularité à l'intervention qui inaugure une rencontre finalement très formalisée.

Le travail éducatif s'inscrit dans et sur le cadre de vie. La relation éducative a une pertinence en ce qu'elle permet un ancrage symbolique par une action dans la réalité : c'est un partage de temps, de moments de vie qui donne consistance à un lien et crée des références communes aux échanges. Dans le même temps, le travailleur social et l'équipe sont en situation d'accueillir une parole, d'établir un lien en relation avec les désordres, les confusions, les troubles inhérents aux situations individuelles et familiales et de permettre que cette parole ait un effet de réflexion, de retour sur soi. Cette parole prend sens et effet parce qu'elle est adressée à une personne qui est instituée garante des conditions du maintien de l'enfant par ordonnance du magistrat et qui a le devoir d'en rendre compte.

Ce rapport n'a lieu d'être que parce qu'il est contenant et structurant : il porte en lui l'exigence d'une limite. Et l'équipe de l'externat soutient le fait que cela puisse être une relation conflictuelle : elle peut toucher aux enjeux essentiels d'une organisation familiale, provoquer des résistances. Cette confrontation n'est acceptable par tous que si elle participe de la prise en considération des conditions de vie et d'éducation nécessaires à un enfant et qu'elle est pensée à moindre violence.

## 5.2. Une modalité de prise en charge globale inscrite dans un dispositif institutionnel en articulation avec un réseau de partenaires

### Un modèle d'intervention de proximité combinant à la fois AEMO et placement

L'externat reçoit des enfants du canton de Saint-Seine-l'Abbaye ou des environs, dans un couloir s'étendant de Dijon à Saint-Seine-l'Abbaye, soit une trentaine de Kilomètres.

Distance	Nombre de jeunes	Villes
de 0 à 10 Km	7	3 de Saint-Seine-L'Abbaye, 1 de Cinqs Font, 2 de Saint-Martin du Mont, 1 de Cheneroilles,
de 11 km à 20 km	7	1 de Somberton, 1 de Darois, 1 de Poiseul la Grange, 1 de Turcey, 2 de Lery, 1 de Verey sous Salmaise
de 21 km à 30 Km	18	8 à Talant, 9 à Dijon et 1 à Plombières
<b>Total</b>	<b>32</b>	

Il développe des modèles d'intervention en réponse aux motifs et aux attendus des mesures. En effet, comme on a pu le constater dans la partie consacrée aux typologie des publics accueillis, les enfants et leurs familles relèvent de problématiques complexes et multiformes qui nécessitent la mise en place d'interventions relevant de différents registres : éducatif, social, judiciaire, sanitaire, scolaire.

En étudiant les modes d'intervention qui ont été mis en œuvre pour les 32 enfants on peut identifier plusieurs configurations d'intervention, mobilisant aussi bien des ressources internes (externat et internat) que des ressources externes :

L'externat assure un accompagnement socio-éducatif global de l'enfant et de sa famille en prenant en compte l'ensemble des dimensions de vie de l'enfants et de la famille : du plus concret au plus symbolique. Il appuie son intervention sur les intervenants médico-socio-éducatifs déjà en place ou venant enrichir l'intervention au cours de la prise en charge.

Dans la mesure où les enfants habitent dans un rayon de proximité, il est possible de maintenir la continuité de certains soins et une articulation régulière avec les professionnels intervenant auprès des parents. La prise en charge à l'externat est conçue comme un

passage dans la vie de l'enfant et de sa famille. Ces liens sont donc tissés et maintenus avec le souci de ne pas « s'approprier » la situation d'un jeune ou de sa famille mais de faciliter sa relation avec l'environnement institutionnel.

**Les pratiques de coopération** entreprises par la MECS sont un point fort de cette expérience. Des accords formels ou informels passés par la direction à un niveau stratégique.

Elles inscrivent les suivis individuels dans une stratégie et non seulement un rapport interpersonnel des intervenants.

Certains partenariats sont cependant encore difficiles à entretenir, conflits d'intérêt et méconnaissance des missions restent présents.

⇒ C'est une prise en charge de l'ordre de l'internat en ce qu'elle agit sur les actes usuels de la vie quotidienne d'un enfant, repas, hygiène, école, soins, etc...La prise en charge est basée sur une vie collective, rythmée par des repères temporels qui appartiennent à tout le monde. Les enfants peuvent être accueillis en hébergement ponctuellement ainsi que pour des week-ends à la demande des parents ou si l'équipe l'estime important. Les vacances font l'objet d'un investissement particulier. La vacuité de ces périodes renvoyant à beaucoup d'anxiété pour tout le monde.

⇒ C'est une intervention de milieu ouvert en ce qu'elle se déroule en partie au domicile des parents et qu'elle apporte un soutien à ceux-ci à travers une présence. Les visites à domicile constituent une manière d'appréhender la réalité des conditions de vie, de les éprouver un instant mais aussi une opportunité d'être accueilli et reçu comme préalable à un échange.

Les entretiens à l'établissement sont encouragés ; le déplacement physique jusqu'au lieu de l'institution a pour effet que les membres d'une famille peuvent évoquer à l'extérieur, les événements d'un intérieur souvent marqués par le conflit, la confusion, le désordre au sens propre et au sens figuré. La mise en mots à distance devient opportunité d'une mise à distance par les mots.

Mais la disponibilité et l'écoute dont il est question dans la relation éducative sont à l'oeuvre dans des moments d'accompagnement des adultes au cours d'épreuves concrètes de leur existence. Démarches à l'école, au service social, d'orientation, visites d'établissement, consultations hospitalières, etc...

Il semble que l'intervention décrite ne constitue pas seulement la somme des deux modèles : l'investissement simultanée, concret et quotidien des enfants et des parents inaugure une position éducative singulière, qui

⇒ est fondée sur les principes qui régissent la protection de l'enfance



- ⇒ met à l'épreuve et en actes de principes éducatifs forts autour de certains éléments incontournables qui doivent faire partie de la vie d'un enfant (des repères, une stabilité, des opportunités d'expérimenter seul, des différences entre les générations, etc...)
- ⇒ reconnaît et permet aux adultes de vivre des relations d'adultes
- ⇒ et décline ces principes en pratique dans des actions pragmatiques et très élaborées.

### 5.3 Un modèle transférable sous certaines conditions

Les atouts de cette expérience tiennent pour une grande part à :

- la mobilisation d'une équipe de professionnels, à son engagement tant au niveau des enfants que des parents
- la cohérence du projet global et à l'appui sur les ressources de l'internat, voulus et portés par le directeur
- une volonté forte du décideur et financeur (le Conseil Général)

Ses points faibles concernent la communication auprès de qui des autres acteurs de la protection de l'enfance autour des enjeux de cette expérience, le moindre investissement des services de l'ASE et la taille réduite de l'équipe de professionnels toujours en tension pour mettre en œuvre le projet de l'externat.

Autant d'éléments qui illustrent la singularité du projet et les obstacles à sa modélisation ;

L'approche ici développée prend en considération la question des conditions éducatives et sociales de vie des enfants. Même si l'observation est encore assez empirique, elle se traduit par l'investissement conjoint des enfants et des parents.

L'analyse de cette pratique montre que l'intervention crée des lieux, temps et espaces pour les deux : parents et enfants.

- Cette intervention tient sur ces deux axes
- Elle constitue un partage de temps, de moments de vie qui donne consistance à un lien et crée des références communes aux échanges.

Assurer et accompagner les transitions entre enfants et parents, permettre des expériences séparées, instaurer une relation d'adulte à adulte, différencier les niveaux de discours et de responsabilité fondent l'approche des étayages éducatifs proposés.

Les enseignements que nous tirons de l'analyse des trajectoires précisent (voire renouvellent) les principes d'un modèle d'intervention éducative entre milieu ouvert et placement. La connaissance des trajectoires institutionnelles permet notamment un choix d'interventions plus cohérentes dans leur complémentarité et/ou leur succession.

Plutôt que de reproduire l'expérience dont les coordonnées et le contexte sont si singuliers, il nous semble intéressant de mettre ces réflexions au travail dans les projets d'accueil et de les décliner en fonction des ressources propres à chaque équipe.

## 6. Proposition d'une méthodologie d'évaluation

Evaluer c'est questionner avec méthode les différents aspects d'un projet. Ce questionnement ne saurait être exhaustif, il doit être introduit à partir de la volonté d'éclairer une ou plusieurs dimensions de l'action, de ses fondements ou de sa mise en œuvre et des effets attendus.

Une étape préalable à l'évaluation d'un projet est de « le rendre évaluable », c'est-à-dire mettre en évidence la question sociale abordée, les fondements et les hypothèses qui étayent les choix réalisés dans la mise en œuvre, (les objectifs, les résultats attendus) pour apprécier les résultats dans leur nuance (réalisations, effets).

Le cadre proposé ici reprend l'ensemble des registres du projet. Pour autant, nous insistons sur la nécessaire problématisation d'une question évaluative avant d'entrer dans la démarche collective que doit constituer l'évaluation.

### Deux niveaux d'analyse possibles :

1. Une lecture du dispositif dans sa dimension institutionnelle de mise en œuvre d'une politique publique, des conditions de sa réalisation, de la pertinence du projet au regard du public accueilli et de ses orientations :
  - Quels sont les objectifs poursuivis, pour traiter quelle question sociale ?
  - Quelles sont les réalisations constatées ?
  - Quels sont les effets perceptibles sur l'ensemble des prises en charge, sur le partenariat, sur les pratiques institutionnelles ?
  - Quels sont les atouts et les freins de ce projet au regard des conditions de sa réalisation
2. Une lecture des effets immédiatement perceptibles sur les situations familiales et individuelles. Cette approche nécessite qu'existe un projet individualisé, une description fine des publics et des problématiques, des modalités d'intervention. Nous avons constaté que cette observation des conditions de vie et d'éducation était importante, réalisée encore de manière très empirique.

- Il est impossible d'en déduire des rapports de causalité directe entre intervention et effets sur les situations personnelles ;
- Cette approche permet de mettre en évidence les éléments d'un projet qui favorisent ou pas la prise en compte des difficultés, la modification des situations d'éducation.
- Elle ne prend sens qu'étayée par un commentaire direct des usagers, jeunes et parents sur leur perception de leur trajectoire, de ce qui a été déterminant pour eux.

Cadre législatif et réglementaire	Projet politique / stratégique finalités	Les objectifs opérationnels du projet d'externat de Saint Seine l'Abbaye
<p><b>Missions de prévention du département</b></p> <p><b>Cadre administratif et judiciaire de la protection de l'enfance.</b></p> <p><b>Loi du 2 janvier 2002</b></p> <p><b>Schéma départemental enfance jeunesse famille</b></p>	<p><b>Développer</b> une prise en charge éducative préventive de ruptures graves en direction d'enfants et de leurs parents, connus des services sociaux, et ou suivis par les services d'AEMO judiciaires, par les services de l'AED</p> <p><b>Associer les parents</b> à l'intervention et mobiliser leurs compétences à l'occasion du passage en externat, <b>maintenir</b> l'enfant dans son milieu familial</p> <p><b>Adapter l'intervention</b> en réponse aux besoins des enfants et de leurs familles et aux attentes des partenaires institutionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter une entrée en internat.</li> <li>• Préparer une sortie de l'internat vers un retour en famille</li> <li>• Préparer un enfant et sa famille à accepter un internat.</li>   <li>• Soutenir l'exercice de la fonction parentale par une action adaptée et quotidienne</li> <li>• Garantir la sécurité des enfants</li> <li>• Améliorer les conditions de vie et d'éducation des enfants</li>   <li>• <b>Prendre appui</b> sur les ressources de l'internat : <i>(les apports éducatifs et psychologiques, l'école interne, le soutien scolaire, l'accompagnement familial, l'accueil séquentiel en internat, l'accueil de jour pendant les vacances scolaires,)</i></li>   <li>• <b>Mobiliser les ressources du territoire</b> pour répondre aux enjeux de soutien aux parents et aux enfants</li> </ul>

**A. Les finalités et les modalités institutionnelles propres à ce dispositif constituent les critères qui vont permettre de l'évaluer**

<p><b>Qui sont les enfants concernés par le dispositif ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quelles sont les conditions de vie et d'éducation qui caractérisent leur famille ?</li> </ul> <p><b>Quels ont les enjeux de la « prévention des ruptures » ou de l'aménagement de la séparation ?</b></p>	<p>Age, sexe</p> <p>Composition des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qui a une responsabilité éducative pour les enfants</li> <li>➤ Existence de séparation des couples parentaux</li> <li>➤ Existence de conflit autour de l'autorité parentale ou de la garde</li> <li>➤ Existence et relation avec les fratries</li> <li>➤ Qualité de la relation avec les familles élargies</li> </ul> <p>Conditions de vie sociales et éducatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Caractéristiques socio économiques</li> <li>➤ Inscription sociale des familles (situation /isolement, activités sociales, relation aux institutions, conduites dangereuses...)</li> <li>➤ Santé physique des adultes</li> <li>➤ Santé psychique</li> </ul> <p>Manifestations symptomatiques de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comportement</li> <li>➤ Scolarité</li> <li>➤ Santé</li> </ul> <p>Statut juridique de la prise en charge Mesures exercées avant Quelle durée à la prise en charge ? Quelles orientations proposées ? Description et analyse des trajectoires</p>
<p><b>Les caractéristiques de la prise en charge :</b></p> <p>Comment se manifestent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'adaptation et la personnalisation du projet individuel</li> </ul>	<p>Processus d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Modalités et délais</li> <li>➤ Association des parents</li> <li>➤ Mobilisation des partenaires</li> </ul> <p>La définition des projets individuels et des modalités de travail</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• la mobilisation des ressources de l'internat</li> <li>• la garantie de la sécurité</li> </ul> <p><b>En quoi les réalisations sont –elles conformes au projet ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagnement individuel, collectif</li> <li>➤ Le travail autour du respect des règles, rapport à l'autorité</li> <li>➤ Niveau de participation des parents</li> <li>➤ Accompagnement au soin</li> <li>➤ Accompagnement à la scolarité</li> </ul> <p>Les modalités et la fréquence de la révision des projets individuels  Management et organisation  Les rapports aux autorités administratives et judiciaires  Les signalements  La gestion des situations de crise</p> <p>Appui sur les ressources de l'internat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueils ponctuels</li> <li>➤ Les activités du WE</li> <li>➤ L'investissement des loisirs et des temps libres</li> <li>➤ Les vacances</li> </ul>
<p><b>La mobilisation des ressources du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quelles sont les caractéristiques du travail partenarial ?</li> </ul> <p><b>Quels sont les obstacles rencontrés, les partenaires les plus mobilisés, ceux qui « manquent » ?</b></p> <p><b>Quels effets du projet de l'internat sur le dispositif départemental, les partenaires ?</b></p>	<p>Qui a orienté ?  Pourquoi ?</p> <p>Interventions simultanées  Concernant l'enfant  Concernant les parents</p> <p>Portant sur quel objet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Insertion prof</li> <li>➤ Vie sociale</li> <li>➤ Santé</li> <li>➤ Accès au droit (logement, justice, CQ...)</li> <li>➤ autres</li> </ul> <p>Nouveaux intervenants  Partenaires non mobilisés</p>

## B. Quelles sont les évolutions constatées dans la situation individuelle des enfants et de leurs conditions de vie et d'éducation

<p><b>Les modalités de l'offre éducative proposée aux enfants :</b></p> <p><b>Quelles sont les évolutions constatées, au regard de la situation de départ ?</b></p>	<p>Projet individualisé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Axes et objectifs de la prise en charge</li> <li>➤ Formalisé ou pas</li> <li>➤ actualisé</li> </ul> <p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Scolarité</li> <li>➤ Soins</li> <li>➤ Inscription sociale et activités, temps libre</li> <li>➤ Relation aux autres</li> <li>➤ Place dans la famille</li> </ul> <p>Orientations</p> <p>Comportement / changements et évolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Estime de soi</li> <li>➤ Relation avec les autres</li> <li>➤ Dans la famille</li> <li>➤ Activités</li> </ul> <p>Scolarité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité d'apprentissage</li> </ul> <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en charge des soins</li> <li>➤ Diagnostic</li> </ul>
<p><b>Les modalités du travail avec les parents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la quotidienneté du soutien à l'exercice des responsabilités parentales</li> <li>• les domaines du soutien investis</li> <li>• Quels changements constatés au regard des enjeux de la prévention de rupture grave ?</li> </ul>	<p>Qui a une responsabilité dans l'éducation de l'enfant ?</p> <p>Caractéristiques des relations parents enfant</p> <p>Axes du travail avec les parents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>conditions de vie</li> <li>la relation</li> <li>l'insertion sociale</li> </ul> <p>Fréquence des rencontres</p>

	<p>Modalités de la rencontre individuelle  Entretien au dom  Entretien à l'étabt  Sorties ou activités</p> <p>Mode de participation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Instances et procédures Loi du 2002-2</li> <li>➤ Fêtes</li> <li>➤ Accompagnement et vie de l'établissement</li> <li>➤ Initiatives des parents</li> </ul>
--	---

**C. Quels sont les critères de faisabilité (conditions de réussite et freins) pour répondre aux objectifs.**

<b>Les moyens humains, les compétences disponibles, mobilisation</b>	
<b>L'organisation, le pilotage du projet</b>	Commission d'orientation vers l'externat
<b>L'environnement et le partenariat autour du projet</b>	Rapport aux instances de contrôle La formalisation d'un réseau Obstacles rencontrés
<b>Les moyens matériels et budgétaires mobilisés</b>	
<b>L'information et la communication</b>	Le dispositif est-il connu des acteurs départementaux ? Comment est faite l'information ? quels atouts et quels freins éventuels ?



## D. Quelques questions possibles en guise de conclusion

Au regard :

- des objectifs visés et des résultats atteints,
- de la cohérence du projet avec les orientations définies
- des points forts et des points faibles,
- de l'intérêt pour les différents acteurs,
- des coûts du projet.

Que faut-il conclure sur ce projet ? Faut-il continuer, changer, pourquoi, comment ? Quelles améliorations proposer, quelles évolutions ?

## Annexes

	G/F	Date entrée	Date sortie	Statut de la mesure d'accueil	Mesures judiciaires avant l'entrée	Mesures administratives antérieures	Mesures administratives à la sortie	Mesures judiciaires à la sortie
1	G	03/09/2001	30/06/2002	Placement judiciaire	IOE, Placement judiciaire, AEMO	Néant	Néant	AEMO judiciaire
2	G	03/09/2001	30/06/2002	Placement judiciaire	IOE, Placement judiciaire, AEMO	Néant	Néant	AEMO judiciaire
3	F	03/09/2001	31/07/2006	AP	Enquête sociale AEMO, Tutelle aux prestations sociales	Néant	AP jusqu'au 01/09/07	Néant
4	G	01/09/2003		AP	AEMO Placement Tutelles aux prestations sociales	Néant	AP du 27/08/03 au 28/08/06	A.E - confié à l'ASE - du 29/08/06 au 18/04/07
5	G	24/03/2003	31/08/2003	AP	Non	Néant	AP en cours  (AP du 24/03/03 au 01/09/07)	Néant
6	F	31/08/2005	30/06/06	AP	Placement AEMO	Néant	Néant	AEMO judiciaire

	G/F	Date entrée	Date sortie	Statut de la mesure d'accueil	Mesures judiciaires antérieures	Mesures administratives antérieures	Mesures administratives à la sortie	Mesures judiciaires à la sortie
7	G	12/09/2005	23/01/2006	AP		Néant	AP jusqu'au 31/07/06	Néant
8	G	23/10/2002	17/03/2003	AP		Néant	AP jusqu'au 24/11/06	Néant
9	G	11/10/200	22/09/03	Placement judiciaire Passage internat vers l'externat	Placement	Néant	AP du 05/09/05 au 15/12/07	AEMO judiciaire
10	F	01/09/2004	30/06/2005	Placement judiciaire Passage internat vers l'externat		Néant	AEMO administrative du 01/07/05 au 02/03/06	Néant
11	G	01/02/1999	31/07/2000	Assistance éducative inconnu par l'A.S.E				AEMO judiciaire
12	G	04/09/2000	30/06/2001	AP		AEMO administrative du 27/08/97 au 31/08/98  AP du 01/09/98 au 04/09/00	AP du 30/06/01 au 16/08/02	AEMO judiciaire

	G/F	Date entrée	Date sortie	Statut de la mesure d'accueil	Mesures judiciaires antérieures	Mesures administratives antérieures	Mesures administratives à la sortie	Mesures judiciaires à la sortie
13	G	06/11/2002 08/11/2004	30/08/2003 28/04/2005	AP AP jusqu'au 28/04/05	Enquête sociale Tutelle aux prestations sociales AEMO Placement	Néant AP	AP jusqu'au 28/04/05 Néant	A.E. - confié à l'ASE - du 28/04/06 au 04/07/06
14	G	31/08/2005	31/12/06	AP		Néant	AEMO administrative du 01/01/07 au 31/08/07	Néant
15	G	03/09/2001	31/08/2002	Placement judiciaire Passage internat vers l'externat Pas connu de l'A.S.E	Placement AEMO Internat à la Maison d'enfants			AEMO judiciaire
16	F	10/09/2003	31/07/2005	AP	AEMO	AEMO administrative du 04/10/99 au 20/10/00	Néant	AEMO judiciaire

	G/F	Date entrée	Date sortie	Statut de la mesure d'accueil	Mesures judiciaires antérieures	Mesures administratives antérieures	Mesures administratives à la sortie	Mesures judiciaires à la sortie
17	F	10/09/2002	31/07/2003	AP	RRSE AEMO	Néant	Néant	AEMO judiciaire
18	G	22/05/2000	31/07/2001	AP		AEMO administrative du 17/06/00 au 16/05/00	AEMO administrative du 01/09/01 au 31/08/02  AP du 01/09/02 au 31/08/04	AE - confié à l'ASE - du 08/06/05 au 30/09/06
19	F	22/05/2000	31/07/2001	AP		AEMO administrative du 17/06/00 au 16/05/00	AEMO administrative du 01/09/01 au 31/08/02  AP du 01/09/02 au 01/03/05	AE - confié à l'ASE - du 08/06/05 au 30/09/07
20	G	15/02/04		AP	AEMO	Néant	AP jusqu'au 30/06/07	Néant

	G/F	Date entrée	Date sortie	Statut de la mesure d'accueil	Mesures judiciaires antérieures	Mesures administratives antérieures	Mesures administratives à la sortie	Mesures judiciaires à la sortie
21	G	14/01/2004 26/10/2004	23/07/2004 28/10/2004	Placement judiciaire Passage internat – externat -	Placement IOE Placement	AP du 16/11/99 au 06/06/02	Néant	AE - confié à l'ASE - jusqu'au 05/12/07
22	G	02/09/1999	31/03/2000	Placement judiciaire	AEMO Placement Tutelle	Néant	Néant	AE - confié à l'ASE - du 13/01/06 au 07/03/06
23	G	03/09/2001	31/12/2004	AP	Enquête sociale AEMO	Néant	AEMO administrative du 01/12/05 au 27/12/06	Néant
24	F	01/09/2003	30/07/2006	AP		AEMO administrative du 19/03/01 au 31/08/03	AP jusqu'au 30/08/07	Néant

	G/F	Date entrée	Date sortie	Statut de la mesure d'accueil	Mesures judiciaires antérieures	Mesures administratives antérieures	Mesures administratives à la sortie	Mesures judiciaires à la sortie
25	G	10/10/2002	21/08/2003	Placement judiciaire	AEMO Enquête sociale IOE AEMO	AP du 09/08/93 au 19/06/94  AEMO administrative du 07/07/94 au 23/06/95  AP du 28/11/96 au 09/10/02	Néant	AEMO judiciaire Placement direct aux Chênevières
26	G	13/03/2003	31/08/2004	AP	AEMO	AP du 24/12/02 au 12/03/03	AP du 01/09/04 au 23/11/06	AE - confié à l'ASE - du 24/11/06 au 24/11/07
27	G	05/09/2000	31/08/2002	Placement judiciaire Passage internat – externat	Placements judiciaires	Néant	Néant	A.E. du 01/07/05 au 18/09/06
28	G	04/09/2000	01/09/2001	AP		Néant	Néant	A.E. - confié à l'ASE - du 05/06/01 au 30/09/07
29	G	04/09/2000	01/09/2001	AP		Néant	Néant	A.E. - confié à l'ASE - du 05/06/01 au 30/09/07
30	G	28/02/2006		AP jusqu'au 01/09/07	Enquête sociale en 2000 Non lieu d'AE en 2001	Néant		Néant

	G/F	Date entrée	Date sortie	Statut de la mesure d'accueil	Mesures administratives antérieures	Mesures administratives antérieures	Mesures administratives à la sortie	Mesures judiciaire à la sortie
31	G	31/08/2005		Placement judiciaire Passage internat – externat	Placements Enquête sociale	Néant	Néant	A.E. - confié à l'ASE - du 11/01/05 au 30/06/07
32	G	01/02/1999 09/10/2000	30/07/1999 28/06/2002	Inconnu par le service A.S.E.	AEMO Placement familial dans le canton			

- Toute reproduction, même partielle, doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation de l'Oned -